

PROCES-VERBAL DE SEANCE

CONSEIL MUNICIPAL DE CALVI
SEANCE DU 14 AVRIL 2023 A 17H00
DANS LA SALLE DES FETES DE L'HOTEL DE VILLE
CONVOQUE LE 07 AVRIL 2023

OUVERTURE DE SEANCE A 17H00

Nombre de conseillers afférents au Conseil : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 24	Absents : 0	Absents ayant donné procuration : 5
---------------	-------------	-------------------------------------

L'An deux mille vingt-trois et le quatorze du mois d'avril à dix-sept heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur **Ange SANTINI**,

Présents : MM. A. SANTINI / F-X. ACQUAVIVA / H. ASTOLFI – D. BICCHIERAY / J-B. CECCALDI / M-C. CRUCIANI-LUCIANI / J-L. DELPOUX / M. DELVIGNE-GUGLIELMACCI / N. FELTEN / B. GIUDICELLI /M-L. GUERINI / A. LUCIANI / S. MARCHETTI / P. MATTEI / P. MORETTI / C. ORABONA / A. OSTACCHINI / C. PAOLINI / E. RAMOND / M-M. SALI / J. SEVEON / P. SIMEONI / J. SUSINI / S. VAUTIER.

Absents ayant donné procuration : MM. A. ALBERTINI à A. SANTINI / P. CALASSA à H. ASTOLFI / A. GUGLIELMACCI à D. BICCHIERAY / M. LUCIANI à J-L. DELPOUX / J-M. NOBILI à F-X. ACQUAVIVA.

Secrétaire : Monsieur Marie-Laurent GUERINI.

PREAMBULE

Le Maire expose :

Mesdames et Messieurs les Conseillers, nous allons nous retrouver en séance publique du Conseil Municipal. Je vous rappelle que la dernière séance remonte au 28 mars dernier et qu'à l'occasion de celle-ci, nous nous étions élevés et avons condamné les attentats dont avaient été victimes deux mairies de Corse-du-Sud et auxquelles nous avons apporté notre soutien : naturellement aux élus, aux personnels et à la population. Force est de constater que, moins de trois semaines après, non seulement la situation ne s'est pas calmée, mais elle a empiré si tant est que l'on puisse parler de spirale dans ce cadre-là, puisque tout dernièrement une villa, propriété familiale, appartenant à une élue de longue date, Mme Simone GUERRINI, victime d'un acte terroriste, qui a été Conseillère exécutive en charge d'un dossier qui intéresse ô combien la Corse, la Culture, et qui est toujours dans ce secteur dans les fonctions qu'elle occupe à la Mairie d'Ajaccio. Je rappelle également que la Corse n'a pas le monopole de la Violence et que notre sénateur Jean-Jacques PANUNZI a fait l'objet de menaces sur le plan national pour ses positions liées au régime des retraites. Ce qui veut dire que nous sommes dans une situation délétère. En mon nom, en votre nom, parce que je pense que vous allez prendre la parole, une nouvelle fois - même si condamner ne peut servir à grand chose, mais oui les démocrates que nous sommes, nous pouvons l'affirmer solennellement, en tout cas en ce qui me concerne, je voulais condamner sans réserve les actes et apporter tout mon soutien, tout notre soutien, aux victimes, qu'elles soient connues, moins connues, élues, non élues, qu'il s'agisse d'un cadre territorial, régional, pour ce qui a été évoqué, voire national, lorsque l'on s'en prend à des élus de la République. Et j'espère que, quand nous nous reverrons, nous n'aurons pas à évoquer cette question, car cela vaudra dire que l'on a retrouvé le chemin de la droiture, de la démocratie et de la raison. Voulez-vous intervenir ?

M. J. SEVEON : « Je vous remercie, Monsieur le Maire. De la même façon, nous nous élevons contre tout dogme de recours à la violence, et dire qu'il y a des combats qui sont légitimes, ils doivent être démocratiques. Il y en a d'autres qui alimentent des chemins sans issue et contre lesquels on se dresse. Aujourd'hui, il n'y a qu'un seul chemin, c'est celui de la Démocratie, c'est celui du Travail, vers lequel il faut qu'on se tourne, et, avec vous, on soutient évidemment toutes les victimes de ces actes terroristes, qu'elles soient élues ou citoyennes. »

Mme C. ORABONA : « J'avais déjà partagé, au nom de mon groupe bien évidemment, votre position, il y a 15 jours, et, bien sûr, je partage votre dénonciation : toutes les opinions politiques ont vocation à s'exprimer, à l'exclusion de la Violence. En ce qui nous concerne et effectivement, tous ensemble, toutes opinions confondues, nous devons tous nous dresser contre cette violence, en espérant, comme vous l'avez exprimé, que cette spirale ne prendra pas et que nous ne reviendrons pas à des périodes, que nous avons connues plus sombres, de notre histoire récente ou ancienne. »

QUESTIONS ORALES

Le Maire : « Nous avons deux questions orales et une question orale qui avait été posée par Mme PAOLINI à l'occasion de la dernière session : comme c'était une question qui impliquait un vote éventuel de la Majorité, j'avais promis une réponse en ouverture de séance, ce qui est tout à fait normal. La Majorité ne souhaite pas toucher au Règlement intérieur. Je ne peux vous apporter qu'une réponse collective puisque la question ne s'adressait pas au Maire, mais à la Majorité qui pourrait toucher à ce Règlement mais dans d'autres circonstances, avec d'autres modifications. Celle-ci ne nous a pas paru essentielle pour que nous puissions modifier le Règlement intérieur. »

Mme C. ORABONA du Groupe « Anima Calvese » : « La Jeunesse montre régulièrement qu'elle souhaite participer au débat public. Il est de notre responsabilité de le faire institutionnellement et d'avoir une tribune d'expression, plus que cela lui donner la possibilité de pratiquer la Démocratie par le débat et les propositions. La jeunesse calvaise mérite que nous leur offrions tous les moyens possibles à l'exercice d'une véritable citoyenneté, et une alternative à l'expression violente. La loi Egalité et Citoyenneté n° 2017-86 du 27 janvier 2017 permet aux collectivités locales de créer un Conseil des Jeunes ou des Enfants. Au niveau de notre île, les communes d'Ajaccio, Porto Vecchio, Biguglia et désormais Bastia l'ont mis en place. Il m'apparaît que nous devons mettre en œuvre cette possibilité à Calvi afin d'offrir à notre jeunesse l'opportunité de s'intéresser activement à sa ville et l'occasion de faire l'apprentissage de la réflexion collective, de l'échange des idées, de la prise de parole, en un mot du débat démocratique. Ce serait de la démagogie de croire qu'un Conseil Municipal des Jeunes va permettre d'influer de manière significative sur la politique communale actuelle. Mais nous y sommes favorables car c'est un formidable outil de formation de nos enfants à la Politique. Parce que la Politique n'est pas un métier mais la chose de tous les citoyens. Plus tôt ils commencent à s'y intéresser mieux c'est. Monsieur le Maire, votre majorité est-elle prête à mettre en place un tel Conseil municipal, en s'appuyant sur les enseignants du Collège et des écoles primaires de notre ville, et le mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal ? »

Mme S. VAUTIER : « Je rappelle, encore une fois, qu'il y a une Commission Jeunesse : je la réunirai et on verra comment mettre en place ce Conseil des Jeunes. Mais en tout cas on n'y voit pas d'inconvénients. »

M. J. SEVON du Groupe « Calvi in Core » : « Nous avons déjà salué publiquement le dynamisme et l'initiative de l'Association des Commerçants qui, tous les jeudis de l'été 2022, a su transformer le Boulevard Wilson en un espace convivial et festif dans le respect des riverains. Démonstration a été faite qu'un simple changement de plan de déplacement, associé à des animations, même de façon temporaire, pouvait transformer Calvi en une ville plus humaine et plus dynamique économiquement. Nous vous avons sollicités, en date du 8 août 2022, par une question orale vous proposant d'étendre ce principe à l'Avenue de la République qui a grand besoin d'un nouveau souffle elle aussi : proposition rejetée. Etant donné l'importance du plan de circulation dans une politique de la Ville au service de la qualité de la vie, étant donné aussi son impact sur la dynamique commerciale du Centre-Ville, pourriez-vous, Monsieur le Maire, nous présenter le calendrier de piétonnisation de la Ville (sans considérer les aménagements événementiels ponctuels) pour l'année 2023 ? »

Le Maire : « La question qui est posée est toute simple, c'est de vous présenter le calendrier de piétonnisation de la ville, sans bien sûr tenir compte des éventuels aménagements et événements ponctuels. Donc, la réponse est simple, la ville va être piétonne sur la partie que vous connaissez, à partir du 29 avril prochain, pour une période de 5 à 6 mois, en fonction de l'avancement de la saison et des besoins des commerçants. Voilà, mais il ne sera pas prévu d'autre piétonnisation que celle qui est en vigueur, et je veux rappeler encore une fois que ça n'est pas de la compétence du Conseil Municipal que de prendre des arrêtés de police, c'est la compétence du Maire, mais s'il y avait une autre possibilité de piétonnisation, nous le ferions bien volontiers mais nous estimons qu'aujourd'hui, dans le cas de la configuration de la ville, le calendrier c'est celui que vous connaissez. »

M. J. SEVEON : « Alors vous n'envisagez plus les jeudis nocturnes, Boulevard Wilson, le soir ? »

Le Maire : « Mais si, bien sûr, nous les envisageons, pour répondre à votre question, ce sont les aménagements ponctuels. »

M. J. SEVEON : « Alors, c'est une situation pérenne. »

Le Maire : « Non, car à ce jour on ne sait pas si c'est le jeudi ou le mardi, les commerçants réfléchissent et lorsqu'ils seront en capacité de nous faire une proposition sur le jour qui leur convient, pour le coup ce jour-là nous le ferons nôtre. On ne va pas discuter le mardi, le mercredi ou le jeudi, mais tant que je n'ai pas une demande officielle de la part de l'Association des Commerçants, je ne peux pas dire oui, même si le oui est par anticipation accordé, mais ce n'est pas forcément le jeudi. Donc, attendons de voir ce qui nous est proposé. »

M. J. SEVEON : « Ce que je voulais dire, c'est que sur sollicitation de l'Association des Commerçants vous pourriez adapter votre planning de piétonnisation en fonction de leur besoin jour... »

Le Maire : « Je peux adapter le jour... »

M. J. SEVEON : « Le jour ou les jours... »

Le Maire : « Le jour ou les jours, mais pas forcément tous les lieux. Enfin, on se comprend. Oui le jour ou les jours, si les commerçants préfèrent un autre jour que le jeudi, ça peut s'envisager. Ce n'est même pas que ça puisse s'envisager, c'est accordé de droit. Je ne veux pas discuter sur le jour. S'il leur faut deux jours par semaine, je pense que s'il y a une demande de ce type-là, ça peut s'envisager aussi ! »

FIN DES QUESTIONS ORALES

Mme S. MARCHETTI informe le Maire que le tableau des membres présents à la session du 28 mars 2023 n'est pas indiqué sur le PV reçu. Le Groupe propose de le signer lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal, une fois que celui-ci sera complété.

Le Maire rappelle à Mme ORABONA et aux membres du Conseil que le PV ne sera pas publié vu qu'il n'est pas validé.

I – DECISIONS – APPROUVEES A L'UNANIMITE

15	25/03/23	AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION POUR LE FINANCEMENT DU POSTE DE CHEF DE PROJET "PETITES VILLES DE DEMAIN"
18	22/03/23	PORTANT AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION TRIPARTITE AVEC MONSIEUR L'ARCHIPRETRE ET LE GROUPE A FILETTA
19	22/03/23	PORTANT AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION TRIPARTITE AVEC MONSIEUR L'ARCHIPRETRE ET LE GROUPE ALBA
20	22/03/23	PORTANT AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION TRIPARTITE AVEC MONSIEUR L'ARCHIPRETRE ET LE GROUPE ALMA VIVA
21	22/03/23	PORTANT AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION TRIPARTITE AVEC MONSIEUR L'ARCHIPRETRE ET LE GROUPE BALAGNA
22	22/03/23	PORTANT AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION TRIPARTITE AVEC MONSIEUR L'ARCHIPRETRE ET LE GROUPE CANTU NUSTRALE
23	22/03/23	PORTANT AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION TRIPARTITE AVEC MONSIEUR L'ARCHIPRETRE ET LE GROUPE DU CHŒUR DES HOMMES DE SARTENE
24	22/03/23	PORTANT AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION TRIPARTITE AVEC MONSIEUR L'ARCHIPRETRE ET LE GROUPE I CAMPAGNOLI
25	22/03/23	PORTANT AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION TRIPARTITE AVEC MONSIEUR L'ARCHIPRETRE ET LE GROUPE MERIDIANU
26	22/03/23	PORTANT AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION TRIPARTITE AVEC MONSIEUR L'ARCHIPRETRE ET LE GROUPE SPARTERA
27	22/03/23	PORTANT AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION TRIPARTITE AVEC MONSIEUR L'ARCHIPRETRE ET LE GROUPE SUMENTE
29	28/03/23	PORTANT ATTRIBUTION DU MP DE TRAVAUX ROUTE DE LA MORA- MISE EN SECURITE DE LA VOIRIE LOT N°1 DEMOLITION MACONNERIE
30	28/03/23	PORTANT ATTRIBUTION DU MP DE TRAVAUX ROUTE DE LA MORA- MISE EN SECURITE DE LA VOIRIE LOT N°2 ENROBE
31	28/03/23	PORTANT ATTRIBUTION DU MP DE TRAVAUX AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA SIGNALISATION VERTICALE DE LA VILLE DE CALVI
32	29/03/23	PORTANT AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION TRIPARTITE AVEC MONSIEUR L'ARCHIPRETRE ET L'ASSOCIATION U SVEGLIU CALVESE

II – PORTER A CONNAISSANCE

Etat annuel des indemnités des élus municipaux

Références :

- Article L. 2123-24-1-1 du CGCT ;
- Précisions de la DGCL du 20 novembre 2020 (page 42 du statut de l' élu de l'AMF).

Nom et prénom du conseiller	Indemnités perçues au titre du mandat de conseiller municipal			Indemnités perçues au titre de représentant de la Commune dans un syndicat mixte ou pôle métropolitain			Indemnités perçues au titre de représentant de la Commune au sein d'une SEM ou d'une SPL		
	Indemnités de fonction perçues	Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...)	Avantages en nature (véhicule, logement, ...)	Indemnités de fonction perçues	Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...)	Avantages en nature (véhicule, logement, ...)	Indemnités de fonction perçues	Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...)	Avantages en nature (véhicule, logement, ...)
SANTINI ANGE	35357.70€								
DELPOUX Jean-Louis	10886.58€								
ASTOLFI Hélène	10886.58€								
BICCHIERAY Didier	10886.58€						302.42€		
PESCOLIDO-LUCIANI Maria	10886.58€								
ACQUAVIVA François-Xavier	10886.58€								
MORO-VAUTIER Sandra	10886.58€								
NOBILI Jean-Michel	10886.58€								
SIMEONI Pierra	10886.58€								

III – DELIBERATIONS

M. F-X. ACQUAVIVA sera le Rapporteur des délibérations du point N°1 au point N°35

FINANCES :

1. SERVICE GENERAL – COMPTE DE GESTION 2022 :

Le Président informe que le Trésorier a remis le Compte de Gestion du Budget Général non collectif à la Commune ; celui-ci est conforme au Compte Administratif de la Commune.

Conformément à l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président demande au Conseil Municipal d'arrêter le Compte de Gestion 2022 du Budget Général.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, en date du 11/04/2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 6 - C. ORABONA - M-C. CRUCIANI-LUCIANI - J. SEVEON - B. GIUDICELLI - S. MARCHETTI - C. PAOLINI	Retrait de vote : 0	Total votants : 29
-----------	------------	---	---------------------	--------------------

➤ **ADOpte** le Compte de Gestion 2022 du Service Général.

2. PORT DE PLAISANCE – COMPTE DE GESTION 2022 :

Conformément à l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président demande au Conseil Municipal d'arrêter le Compte de Gestion 2022 du Budget du Port de Plaisance.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, en date du 11/04/2023.

Vu l'avis favorable du Conseil Portuaire du Port de Plaisance en date du 12/04/2023.

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation du Port de Plaisance, en date du 12/04/2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

Pour : 23	Contre : 0	Abstentions : 6 - C. ORABONA - M-C. CRUCIANI-LUCIANI - J. SEVEON - B. GIUDICELLI - S. MARCHETTI - C. PAOLINI	Retrait de vote : 0	Total votants : 29
-----------	------------	--	---------------------	--------------------

➤ **ADOpte** le Compte de Gestion 2022 du Port de Plaisance.

3. PORT DE COMMERCE – COMPTE DE GESTION 2022 :

Le Président informe que le Trésorier a remis le compte de gestion du Budget Général non collectif à la Commune ; celui-ci est conforme au Compte Administratif de la Commune.

Conformément à l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président demande au Conseil Municipal d'arrêter le Compte de Gestion 2022 du Budget du Port de Commerce.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, en date du 11/04/2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la **majorité** :

Pour : 23	Contre : 0	Abstentions : 6 - C. ORABONA - M-C. CRUCIANI-LUCIANI - J. SEVEON - B. GIUDICELLI - S. MARCHETTI - C. PAOLINI	Retrait de vote : 0	Total votants : 29
-----------	------------	--	---------------------	---------------------------

➤ **ADOpte** le Compte de Gestion 2022 du Port de Commerce.

4. PLAGE – COMPTE DE GESTION 2022 :

Le Président informe que le Trésorier a remis le compte de gestion du budget Général non collectif à la Commune ; celui-ci est conforme au Compte administratif de la Commune.

Conformément à l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président demande au Conseil Municipal d'arrêter le Compte de Gestion 2022 du budget plage.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, en date du 11/04/2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la **majorité** :

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 6 - C. ORABONA - M-C. CRUCIANI-LUCIANI - J. SEVEON - B. GIUDICELLI - S. MARCHETTI - C. PAOLINI	Retrait de vote : 0	Total votants : 29
--------------	------------	---	---------------------	---------------------------

➤ **ADOpte** le Compte de Gestion 2022 du Budget Plage.

5. PARKINGS – COMPTE DE GESTION 2022 :

Le Président informe que le Trésorier a remis le compte de gestion du Budget Général non collectif à la Commune ; celui-ci est conforme au Compte Administratif de la Commune.

Conformément à l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président demande au Conseil Municipal d'arrêter le Compte de Gestion 2022 du Budget Parkings.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, en date du 11/04/2023.

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation du SPIC Parkings en date du 11/04/2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la **majorité** :

Pour : 23	Contre : 0	Abstentions : 6 - C. ORABONA - M-C. CRUCIANI-LUCIANI - J. SEVEON - B. GIUDICELLI - S. MARCHETTI - C. PAOLINI	Retrait de vote : 0	Total votants : 29
-----------	------------	--	---------------------	---------------------------

➤ **ADOpte** le Compte de Gestion 2022 du Budget Parkings.

6. EAU – COMPTE DE GESTION 2022 :

Le Président informe que le Trésorier a remis le Compte de Gestion du Budget Général non collectif à la Commune ; celui-ci est conforme au Compte Administratif de la Commune.

Conformément à l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président demande au Conseil Municipal d'arrêter le Compte de Gestion 2022 du Budget Eau.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, en date du 11/04/2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la **majorité** :

Pour : 23	Contre : 0	Abstentions : 6 - C. ORABONA - M-C. CRUCIANI-LUCIANI - J. SEVEON - B. GIUDICELLI - S. MARCHETTI - C. PAOLINI	Retrait de vote : 0	Total votants : 29
-----------	------------	--	---------------------	---------------------------

➤ **ADOpte** le Compte de Gestion 2022 du Budget Eau.

7. ASSAINISSEMENT – COMPTE DE GESTION 2022 :

Le Président informe que le Trésorier a remis le Compte de Gestion du budget Général non collectif à la Commune ; celui-ci est conforme au Compte Administratif de la Commune.

Conformément à l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président demande au Conseil Municipal d'arrêter le Compte de Gestion 2022 du Budget Assainissement.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, en date du 11/04/2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

Pour : 23	Contre : 0	Abstentions : 6 - C. ORABONA - M-C. CRUCIANI-LUCIANI - J. SEVEON - B. GIUDICELLI - S. MARCHETTI - C. PAOLINI	Retrait de vote : 0	Total votants : 29
-----------	------------	--	---------------------	--------------------

➤ **ADOpte** le Compte de Gestion 2022 du budget assainissement.

8. SERVICE GENERAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2022 :

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2341-1 à L.2343-2 et L.1617-1, R.241-1 à R.241-33.

Le Président quitte la salle, M. J-L. DELPOUX prend la présidence, conformément à l'article L.2121-14 du C.G.C.T, le Conseil Municipal est invité à adopter le Compte Administratif 2022 du Budget Service Général dont les résultats sont les suivants :

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, en date du 11/04/2023.

Section de fonctionnement

Résultat reporté de 2021	731 876,31
Titres émis en 2022	11 599 820,46
Mandats émis en 2022	10 914 963,65
Résultat de fonctionnement	1 416 733,12

Section d'investissement

Résultat reporté de 2021	-158 757,74
Titres émis en 2022	1 407 358,64
Mandats émis en 2022	1 818 045,08
Résultat d'investissement avant Restes à Réaliser	-569 444,18
Restes à réaliser en Recettes	924 463,71
Restes à réaliser en Dépenses	730 386,86
Résultat d'investissement	-375 367,33

Résultat total	1 041 365,79
-----------------------	---------------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité :

Pour : 21	Contre : 0	Abstentions : 6 - C. ORABONA - M-C. CRUCIANI-LUCIANI - J. SEVEON - B. GIUDICELLI - S. MARCHETTI - C. PAOLINI	Non-participations au vote : 2 - A. SANTINI + Pouvoir	Total votants : 27
-----------	------------	--	--	--------------------

➤ **ADOpte** le Compte Administratif 2022 du Budget Service Général.

9. PORT DE PLAISANCE – COMPTE ADMINISTRATIF 2022 :

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2341-1 à L.2343-2 et L.1617-1, R.241-1 à R.241-33.

Le Président quitte la salle, M. J-L. DELPOUX prend la présidence, conformément à l'article L.2121-14 du C.G.C.T, le Conseil Municipal est invité à adopter le Compte Administratif 2022 du Budget du Port de Plaisance dont les résultats sont les suivants :

Section d'exploitation

Résultat reporté de 2021	881 807,76
Titres émis en 2022	2 439 747,56
Mandats émis en 2022	1 929 882,18
Résultat de fonctionnement	1 391 673,14

Section d'investissement

Résultat reporté de 2021	-201 707,85
Titres émis en 2022	639 575,76
Mandats émis en 2022	1 247 106,11
Résultat d'investissement avant Restes à Réaliser	-809 238,20
Restes à réaliser en Recettes	
Restes à réaliser en Dépenses	92 110,29
Résultat d'investissement	-901 348,49

Résultat total	490 324,65
-----------------------	-------------------

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, en date du 11/04/2023.

Vu l'avis favorable du Conseil Portuaire du Port de Plaisance en date du 12/04/2023.

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation du Port de Plaisance, en date du 12/04/2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité :

Pour : 21	Contre : 0	Abstentions : 6 - C. ORABONA - M-C. CRUCIANI-LUCIANI - J. SEVEON - B. GIUDICELLI - S. MARCHETTI - C. PAOLINI	Non-participations au vote : 2 - A. SANTINI + Pouvoir	Total votants : 27
------------------	-------------------	---	---	---------------------------

➤ **ADOpte** le Compte Administratif 2022 du Budget du Port de Plaisance.

10. PORT DE COMMERCE – COMPTE ADMINISTRATIF 2022 :

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2341-1 à L.2343-2 et L.1617-1, R.241-1 à R.241-33.

Le Président quitte la salle, M. J-L. DELPOUX prend la présidence, conformément à l'article L.2121-14 du C.G.C.T, le Conseil Municipal est invité à adopter le Compte Administratif 2022 du Budget du Port de Commerce dont les résultats sont les suivants :

Section de fonctionnement

Résultat reporté de 2021	32 900,47
Titres émis en 2022	82 898,73
Mandats émis en 2022	62 045,88
Résultat de fonctionnement	53 753,32

Section d'investissement

Résultat reporté de 2021	-13 879,84
Titres émis en 2022	25 204,43
Mandats émis en 2022	0,00
Résultat d'investissement avant Restes à Réaliser	11 324,59
Restes à réaliser en Recettes	0,00
Restes à réaliser en Dépenses	0,00
Résultat d'investissement avant Restes à Réaliser	11 324,59

Résultat total	65 077,91
-----------------------	------------------

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, en date du 11/04/2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité :

Pour : 21	Contre : 0	Abstentions : 6 - C. ORABONA - M-C. CRUCIANI-LUCIANI - J. SEVEON - B. GIUDICELLI - S. MARCHETTI - C. PAOLINI	Non-participations au vote : 2 A. SANTINI + Pouvoir	Total votants : 27
------------------	-------------------	---	---	---------------------------

➤ **ADOpte** le Compte Administratif 2022 du Budget du Port de Commerce.

11. PLAGÉ – COMPTE ADMINISTRATIF 2022 :

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2341-1 à L.2343-2 et L.1617-1, R.241-1 à R.241-33.

Le Président quitte la salle, M. J-L. DELPOUX prend la présidence, conformément à l'article L.2121-14 du C.G.C.T, le Conseil Municipal est invité à adopter le Compte Administratif 2022 du Budget de la Plage dont les résultats sont les suivants :

Section de fonctionnement

Résultat reporté de 2021	19 235,63
Titres émis en 2022	316 344,03
Mandats émis en 2022	316 964,56
Résultat de fonctionnement	18 615,10

Section d'investissement

Résultat reporté de 2021	-82 370,75
Titres émis en 2022	298 586,89
Mandats émis en 2022	191 611,62
Résultat d'investissement avant Restes à Réaliser	24 604,52
Restes à réaliser en Recettes	
Restes à réaliser en Dépenses	
Résultat d'investissement	24 604,52

Résultat total	43 219,62
-----------------------	------------------

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, en date du 11/04/2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité :

Pour : 21	Contre : 0	Abstentions : 6 - C. ORABONA - M-C. CRUCIANI-LUCIANI - J. SEVEON - B. GIUDICELLI - S. MARCHETTI - C. PAOLINI	Non-participations au vote : 2 A. SANTINI + Pouvoir	Total votants : 27
------------------	-------------------	---	---	---------------------------

➤ **ADOPTÉ** le Compte Administratif 2022 du Budget de la Plage.

12. **PARKINGS – COMPTE ADMINISTRATIF 2022 :**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2341-1 à L.2343-2 et L.1617-1, R.241-1 à R.241-33.

Le Président quitte la salle, M. J-L. DELPOUX prend la présidence, conformément à l'article L.2121-14 du C.G.C.T, le Conseil Municipal est invité à adopter le Compte Administratif 2022 du Budget Parkings dont les résultats sont les suivants :

Section d'exploitation

Résultat reporté de 2021	48 822,24
Titres émis en 2022	659 991,45
Mandats émis en 2022	312 129,25
Résultat de fonctionnement	396 684,44

Section d'investissement

Résultat reporté de 2021	-117 570,75
Titres émis en 2022	192 915,86
Mandats émis en 2022	182 684,64
Résultat d'investissement avant Restes à Réaliser	-107 339,53
Restes à réaliser en Recettes	
Restes à réaliser en Dépenses	12 507,65
Résultat d'investissement	-119 847,18

Résultat total	276 837,26
-----------------------	-------------------

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation du SPIC Parkings en date du 11/04/2023.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, en date du 11/04/2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité :

Pour : 21	Contre : 0	Abstentions : 6 - C. ORABONA - M-C. CRUCIANI-LUCIANI - J. SEVEON - B. GIUDICELLI - S. MARCHETTI - C. PAOLINI	Non-participations au vote : 2 A. SANTINI + Pouvoir	Total votants : 27
------------------	-------------------	---	---	---------------------------

➤ **ADOPTÉ** le Compte Administratif 2022 du Budget Parkings.

13. EAU – COMPTE ADMINISTRATIF 2022 :

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2341-1 à L.2343-2 et L.1617-1, R.241-1 à R.241-33.

Le Président quitte la salle, M. J-L. DELPOUX prend la présidence, conformément à l'article L.2121-14 du C.G.C.T, le Conseil Municipal est invité à adopter le Compte Administratif 2022 du Budget Eau dont les résultats sont les suivants :

Section de fonctionnement

Résultat reporté de 2021	347 943,59
Titres émis en 2022	1 069 239,65
Mandats émis en 2022	1 406 591,47
Résultat de fonctionnement	10 591,77

Section d'investissement

Résultat reporté de 2021	659 377,40
Titres émis en 2022	407 654,09
Mandats émis en 2022	371 463,92
Résultat d'investissement avant Restes à Réaliser	695 567,57
Restes à réaliser en Recettes	0,00
Restes à réaliser en Dépenses	112 404,80
Résultat d'investissement	583 162,77

Excédent total	593 754,54
-----------------------	-------------------

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, en date du 11/04/2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité :

Pour : 21	Contre : 0	Abstentions : 6 - C. ORABONA - M-C. CRUCIANI-LUCIANI - J. SEVEON - B. GIUDICELLI - S. MARCHETTI - C. PAOLINI	Non-participations au vote : 2 A. SANTINI + Pouvoir	Total votants : 27
------------------	-------------------	---	---	---------------------------

➤ **ADOpte** le Compte Administratif 2022 du Budget Eau.

14. ASSAINISSEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF 2022 :

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2341-1 à L.2343-2 et L.1617-1, R.241-1 à R.241-33.

Le Président quitte la salle, M. J-L. DELPOUX prend la présidence, conformément à l'article L.2121-14 du C.G.C.T, le Conseil Municipal est invité à adopter le Compte Administratif 2022 du Budget Assainissement dont les résultats sont les suivants :

Section d'exploitation

Résultat reporté de 2021	788 158,73
Titres émis en 2022	520 830,64
Mandats émis en 2022	292 458,77
Résultat de fonctionnement	1 016 530,60

Section d'investissement

Résultat reporté de 2021	-14 395,40
Titres émis en 2022	382 941,45
Mandats émis en 2022	625 797,68
Résultat d'investissement avant Restes à Réaliser	-257 251,63
Restes à réaliser en Recettes	47 400,00
Restes à réaliser en Dépenses	143 406,18
Résultat d'investissement	-353 257,81

Résultat total	663 272,79
-----------------------	-------------------

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, en date du 11/04/2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **la majorité** :

Pour : 21	Contre : 0	Abstentions : 6 - C. ORABONA - M-C. CRUCIANI-LUCIANI - J. SEVEON - B. GIUDICELLI - S. MARCHETTI - C. PAOLINI	Non-participations au vote : 2 A. SANTINI + Pouvoir	Total votants : 27
-----------	------------	--	--	--------------------

➤ **ADOpte** le Compte Administratif 2022 du Budget Assainissement.

15. SERVICE GENERAL – AFFECTATION DE RESULTAT :

Le Président informe l'Assemblée de la nécessité d'affecter le résultat de fonctionnement de l'année 2022 pour couvrir le déficit de la Section d'Investissement.

Considérant le déficit d'investissement, il est proposé d'affecter la somme de 375 367.33 € en investissement au compte 1068, et de reporter en Section de Fonctionnement la somme de 1 041 365.79 €.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, en date du 11/04/2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité** :

Pour : 23	Contre : 0	Abstentions : 6 - C. ORABONA - M-C. CRUCIANI-LUCIANI - J. SEVEON - B. GIUDICELLI - S. MARCHETTI - C. PAOLINI	Retrait de vote : 0	Total votants : 29
-----------	------------	--	---------------------	--------------------

➤ **ADOpte** l'affectation du résultat telle qu'indiquée ci-dessus du Budget Général.

16. PORT DE PLAISANCE – AFFECTATION DE RESULTAT :

Le Président informe l'Assemblée de la nécessité d'affecter le résultat d'exploitation de l'année 2022 pour couvrir le déficit de la Section d'Investissement.

Considérant le déficit d'investissement, il est proposé d'affecter la somme de 901 348.49 € en investissement au compte 1068, et de reporter en section d'exploitation la somme de 490 324.65 €.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, en date du 11/04/2023.

Vu l'avis favorable du Conseil Portuaire du Port de Plaisance en date du 12/04/2023.

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation du Port de Plaisance, en date du 12/04/2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité** :

Pour : 23	Contre : 0	Abstentions : 6 - C. ORABONA - M-C. CRUCIANI-LUCIANI - J. SEVEON - B. GIUDICELLI - S. MARCHETTI - C. PAOLINI	Retrait de vote : 0	Total votants : 29
-----------	------------	--	---------------------	--------------------

➤ **ADOpte** l'affectation du résultat telle qu'indiquée ci-dessus du Budget du Port de Plaisance.

17. PARKINGS - AFFECTATION DE RESULTAT :

Le Président informe l'Assemblée de la nécessité d'affecter le résultat d'exploitation de l'année 2022 pour couvrir le déficit de la Section d'Investissement.

Considérant le déficit d'investissement, il est proposé d'affecter la somme de 119 847,18 € en investissement au compte 1068, et de reporter en section d'exploitation la somme de 276 837.26 €.

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation du SPIC Parkings en date du 11/04/2023.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, en date du 11/04/2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

Pour : 23	Contre : 0	Abstentions : 6 - C. ORABONA - M-C. CRUCIANI-LUCIANI - J. SEVEON - B. GIUDICELLI - S. MARCHETTI - C. PAOLINI	Retrait de vote : 0	Total votants : 29
-----------	------------	--	---------------------	--------------------

➤ **ADOpte** l'affectation du résultat telle qu'indiquée ci-dessus du Budget Parkings.

18. **ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DE RESULTAT :**

Le Président informe l'Assemblée de la nécessité d'affecter le résultat d'exploitation de l'année 2022 pour couvrir le déficit de la Section d'Investissement.

Considérant le déficit d'investissement, il est proposé d'affecter la somme de 353 257.81 € en investissement au compte 1068, et de reporter en section d'exploitation la somme de 663 272.79 €.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, en date du 11/04/2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

Pour : 23	Contre : 0	Abstentions : 6 - C. ORABONA - M-C. CRUCIANI-LUCIANI - J. SEVEON - B. GIUDICELLI - S. MARCHETTI - C. PAOLINI	Retrait de vote : 0	Total votants : 29
-----------	------------	--	---------------------	--------------------

➤ **ADOpte** l'affectation du résultat telle qu'indiquée ci-dessus du Budget Parkings.

M. J. SEVEON : « Dans la continuité du Débat d'Orientations Budgétaires qu'on a eu il y a une quinzaine de jours, ce que l'on constate du votre budget, c'est qu'on pourra le qualifier de budget du renoncement et de l'abandon de la Jeunesse, si on le regarde à l'aune de cette mandature, l'abandon de la Jeunesse clairement. Vous aviez dans vos slogans de campagne indiqué que vous vous « opposiez », où il y aurait au sein de votre majorité une confrontation, peut-être, entre l'exigence de la Jeunesse et le réalisme de l'expérience. Force est de constater que le match est joué, jeu, set et match pour le réalisme de l'expérience et moi je dirais presque même le défaitisme, pas une ligne d'investissement au service de la Jeunesse, alors vous nous expliquez qu'effectivement vous faites des choses, minimum pour la Jeunesse, de notre point de vue effectivement, la Cantine, le quotidien de la Jeunesse et ça compte évidemment, mais ce qu'on s'attendait à voir avec une dynamique de Jeunesse au sein de votre Groupe, c'est des signes d'investissement clairs et un message clair à la Jeunesse qui est notre avenir, qui est le Calvi de demain. Donc l'abandon de la Jeunesse, jeu, set et match pour le réalisme, on a oublié la rénovation du Stade de Football. On a oublié la Maison de la Jeunesse, on a oublié le skate-park, on a oublié tous ces messages qui auraient pu faire penser à la Jeunesse que c'était notre priorité. Et pourquoi le « budget du renoncement », simplement parce qu'effectivement, il y a des paillettes, il y a de la poudre aux yeux, il y a le Théâtre de Verdure, il y a le jeu de lumières, mais vous avez renoncé à ce qui a fait peut-être le projet de nombreuses de vos mandatures, à savoir la nécessité et on le partage tous, de structurer le cœur de la ville, cette zone de l'arrière-port qui est réellement le cœur urbanistique de la ville. La ville on peut la considérer comme un grand corps dont la tête serait peut-être la Citadelle et la colonne vertébrale se prolongerait jusqu'à la Pinède. Ce grand projet que vous avez évoqué en 2019, que vous avez remis sur le tapis en 2014, nous, ce qu'on y verrait, c'est un projet à partir d'espaces publics, fait de déambulations et de rencontres autour d'une place publique, d'un parc paysager. On y proposerait un programme qui favoriserait la mixité sociale intergénérationnelle et fonctionnelle, l'accueil de services de proximité, de logement, une intégration paysagère et architecturale, des aménagements mettant en exergue la vue sur la Citadelle, sur la Mer, le fort Mozello, avec le développement de circulation douce permettant une desserte agréable vers le Centre-Ville. Je pense que ça vous rappelle quelque chose, M. DELPOUX, car ce sont vos mots, les mots qui sont retranscrits sous la plume de Gilbert en 2014 qui nous ont fait tous rêver et nous feraient rêver encore aujourd'hui, si vous les ressentiez et si vous aviez envie de les porter. Mais, plus une ligne à ce sujet, on a abandonné le projet de cœur de ville. Voilà pourquoi pour toutes ces raisons et certainement bien d'autres encore, nous allons nous opposer à ce budget aujourd'hui. Calvi mérite mieux, notre jeunesse mérite mieux. C'est pourquoi nous voterons contre. »

Mme C. ORABONA : Commentaire inaudible !!...

Le Maire : « Je vais répondre à Mme ORABONA : si on veut se référer au Code Général des Collectivités Territoriales, il faut inscrire des recettes sincères. Donc, je ne peux pas inscrire des subventions tant que je n'ai pas l'arrêté attributif de subventions. Et comme nous ne voulons pas perdre du temps dans l'élaboration des dossiers, je ne dis pas dans le démarrage des dossiers. Aujourd'hui, je vous dis que les 2 millions d'euros qui sont inscrits, en termes d'emprunt, ne seront pas mobilisés parce que le temps d'exécuter le budget, les subventions dont nous avons la certitude qu'elles sont acquises, seront notifiées. Au moment où nous nous parlons, où nous votons le Budget, nous n'avons pas l'arrêté attributif de subvention, même si nous savons, y compris dans le cas du PTIC, puisque c'est inscrit, même si nous savons que les arrêtés vont être pris, donc pour avancer, il nous faut inscrire une recette certaine. Un emprunt est une recette certaine, il suffit de mobiliser des banques pour l'obtenir. Et contrairement à ce que l'on peut dire, j'ose dire deux choses. Premièrement, la signature de la Commune de Calvi est loin d'être dégradée auprès des banques, c'est-à-dire que chaque fois que nous faisons appel à des banques, eh bien il y a un jeu de concurrence qui se met en place, ce sont les banques, 2, 3, 4 banques en fonction des sollicitations répondent avec des taux plus ou moins intéressants et nous cherchons bien évidemment à privilégier le taux qui est le plus avantageux. Deuxièmement, pour quelle collectivité que ce soit, et pour quelle nation que ce soit, le taux d'endettement ça ne veut rien dire. On se bat depuis des lustres, on s'écharpe depuis des lustres sur les taux d'endettement, ça ne veut absolument rien dire. Si ça voulait dire quelque chose, ça fait longtemps qu'en France nous serions en faillite. Très longtemps. On m'a informé l'autre jour que la dette de la Collectivité de Corse était d'un milliard d'euros. Et après ? Je ne connais pas de collectivités qui fassent faillite et si nous empruntons, non pas comme le fait l'Etat pour payer 25 à 30% de ses charges de fonctionnement par l'emprunt, nous nous empruntons, comme c'est prévu par la Loi, pour investir. Votre réflexion elle est tout à fait avérée, avec une petite différence, comme ça, ça nous permettra de rebondir sur la première intervention. Vous avez fait état de 13 millions d'euros de fonctionnement, vous avez oublié de parler de près de 8 millions d'euros d'investissement, ce qui n'est pas pour une commune comme la nôtre négligeable. Alors, c'est normal que l'Opposition ait des tas de raisons de voter contre un budget, mais nous, nous avons ô combien au moins autant de raisons de nous réjouir sur ce budget et de voter pour. Parce qu'il y a des choses, non pas qu'on ne peut pas laisser dire, c'est normal de laisser dire, c'est la démocratie, mais comme c'est simple le renoncement... Avec 7 800 000 € de budget. Le renoncement à avoir des médecins, on y a renoncé, nous les avons, nous avons six médecins, on ne va pas en avoir 10. Le renoncement à aller de l'avant pour l'Hôpital de Calvi, le renoncement à avoir demain à Calvi un cabinet de radiologie. Eh oui, nous travaillons tranquillement au devenir de notre cité. On n'est pas obligé de tout dire publiquement, mais vous allez voir, dans quelques semaines, dans quelques mois, un cabinet de radiologie, peut-être une IRM à Calvi, on va avancer. Avec ce budget qui manque d'ambition, qui ne tient pas compte des Calvais, le renoncement à je ne sais quoi. Et puis, peut-être vous verrez, on va en parler au prochain Conseil Municipal. Un axe qui sera pris conformément aux engagements de campagne, mais on ne pouvait pas le prendre seul, sur la création d'une maison de retraite par exemple à Calvi, de 70 à 80 places, et après on viendra nous sermonner, on viendra dire que rien n'est fait pour les Calvais, qu'on ne pense pas à leur quotidien, que nous pêchons dans le renoncement à la Santé ou au Logement, peut-être pêchons-nous aussi dans le cas du renoncement au logement avec l'accession à la propriété, avec les nouveaux programmes qui vont démarrer, à Campo Longo et dans le quartier Donatéo. Et avec ce que nous avons installé dans le cadre du PLU qui, au passage ne devrait pas tomber Monsieur DELPOUX, a priori qui nous permettra d'avancer dans le but que nous nous sommes fixés pour Calvi, avec l'accession à la propriété dans les constructions privées, pour celles et ceux qui y ont naturellement accès. On ne peut pas dire qu'on ne fait rien pour la Jeunesse. Pourquoi ? Parce que d'abord beaucoup de choses ont été faites pour la Jeunesse, beaucoup de choses. Vous connaissez beaucoup de microrégions où il y a un Complexe sportif avec une piscine, avec des cours de tennis dans la Pinède ? On dit toujours un peu la même chose avec tout ce qui touche aux sports collectifs. Alors, M. BICCHIERAY pourrait vous répondre sur le Stade, mais on ne vit pas qu'à travers un stade si jamais. On vit aussi à travers une Base nautique, on vit à travers la boxe, à travers la piscine, à travers l'Ecole de Musique, U Timpanu, avec des tas de choses, Mme VAUTIER complètera sur la Jeunesse. On oublie la MDA, les Micro-Folies, on oublie tout ce qui est fait au quotidien pour l'occupation des gens. Alors, on peut avoir des visions différentes, mais vous avez raison, il y a une vision idéaliste et une vision pragmatique. C'est ce qui nous sépare. Il y a une vision qui est finançable et une, je vous le dis en face, non seulement qui ne le sera pas aujourd'hui, mais qui ne le sera jamais, parce trouver aujourd'hui des millions d'euros, pour ne pas dire des dizaines de millions d'euros, pour investir dans le futur, c'est plus que compromis. Nous avons eu la chance, d'obtenir un PTIC qui du reste durera ce qu'il durera, aujourd'hui, nous l'avons signé, je ne garantis pas qu'après cette première phase du PTIC, il y en aura une seconde. Je n'en sais rien. Tout dépendra de la situation mondiale, tout dépendra des finances de l'Etat, tout dépendra des finances de la Corse et tout dépendra aussi des finances communales. Alors oui, il y a eu l'exigence de la Jeunesse : l'exigence de la Jeunesse, ce sont les jeunes, celles et ceux qui nous ont rejoints. Je parle des jeunes, je ne parle pas des moins jeunes, qui ont été exigeants avec nous, qui nous ont demandé de travailler, d'être sérieux dans ce que nous faisons. Eh bien oui, nous travaillons, vous ne ferez croire à personne que le Conseil Municipal de Calvi ne travaille pas. Vous ne ferez croire à personne que rien ne se fait à Calvi. Vous pouvez dire, c'est votre droit, que ce que nous faisons ne vous convient pas, heureusement, sinon nous serions ensemble.

Voilà, mais sans aucune amertume, sans aucune difficulté particulière, il y a des visions qui s'affrontent. Oui, nous revendiquons la vision, non pas du renoncement mais du réalisme, mais qui donne des espoirs, parce qu'encore une fois, quand nous travaillons au quotidien, quand nous nous occupons, avec le PLU, avec les logements, avec la construction des cabinets médicaux, avec demain d'autres embellies en termes de Santé à Calvi, avec d'autres embellies pour la Jeunesse, avec un Centre culturel qui va ouvrir enfin, avec un tas d'ouvertures, qui vont profiter à tout le monde parce qu'on parle aussi d'économie de la Ville, parce qu'on ne vit pas non plus comme cela sur une île déserte. On a besoin de tous ces investissements, ce ne sont pas des paillettes, ce sont des équipements dont la Ville a besoin aussi parce que, jamais dans vos propos ou très peu, je n'entends parler d'économie, jamais dans vos propos ou très peu, je n'entends parler de Tourisme. Eh bien, enlevez le Tourisme, vous enlevez l'Economie, et le reste c'est une ville morte. Parce qu'il faut vivre à Calvi, il faut investir à Calvi, il faut créer des emplois à Calvi, il faut si possible garder son commerce ouvert à l'année, pour se dire que oui il y a des choses qui se font, on peut avancer, il y a des gens courageux qui le font, il y a des gens qui embauchent, il y a des gens qui font de l'économie dans cette ville, qui vont vers le développement durable. Oui, et nous avons la prétention de dire que, collectivement, il n'y a pas un côté pour, collectivement, il y a des Calvaises et des Calvais, quelle que soit leur opinion politique, qui portent à bout de bras cette ville aussi dans quelque domaine que ce soit, le domaine viticole par exemple, le commerce, il y a plein de domaines où les uns et les autres, vous n'avez pas, nous n'avons pas, à rougir de ce qui se fait. Parce qu'il y a des commerces qui sont ouverts à l'année avec des gens qui travaillent et si on souhaite développer aussi l'activité économique à travers le Tourisme, pour un meilleur accueil, pour dynamiser un petit peu plus cette ville avec la Place centrale, etc., oui c'est bien sûr en direction des Calvaises et des Calvais, mais s'il n'y avait pas d'économie touristique on ne serait que 6 000, on ne serait plus que 4 000 ou 3 000 habitants. Donc, il y a un intérêt à ce que collectivement nous allions dans ce sens-là. Tout n'est pas parfait, rassurez-vous, on ne va pas se donner 20/20 bien sûr. Le pire c'est si l'on ne faisait rien, le pire c'est si l'on n'empruntait pas, mais lorsqu'on vous propose un budget général à près de 8 M€ à l'investissement, vous pouvez être, c'est normal, tout à fait contre les investissements que l'on vous propose, mais vous ne pouvez pas dire que nous renonçons, vous ne pouvez pas dire que la Majorité municipale ne travaille pas et vous ne pouvez pas dire qu'elle manque d'ambition parce que les chiffres sont là tout simplement pour contredire les propos. »

Mme S. VAUTIER : « Je voudrais dire tout simplement que j'entends très souvent « Il n'y a rien à Calvi » et je reste vraiment très choquée parce que c'est une ville de 6 000 habitants, un jeune ne naît pas à 16 ans, il ne sort pas du ventre de sa mère, il a eu accès à énormément de choses à Calvi pour une si petite ville. On a, comme disait M. le Maire, des associations, mais alors à foison, on a quand même une Ecole de Musique, on a le « Svegliu Calvese » qui propose des activités théâtrales, on a un Tennis, on a un plan d'eau avec les activités nautiques et j'en oublie bien entendu... Tous petits déjà, le mercredi, les enfants ont le Centre aéré. Il faut savoir que le mercredi, le Centre aéré n'est pas ouvert dans toutes les communes, en général ils n'ouvrent qu'aux vacances scolaires, donc il y a une économie qui est faite sur le mercredi. Là on vient d'ouvrir la Maison des Adolescents, alors dire qu'on ne s'occupe pas des jeunes à Calvi, je me demande si ce n'est pas un peu de mauvaise foi parce que, bien sûr, il y a encore à faire, mais je préférerais que l'on me dise « Qu'est-ce qu'on pourrait améliorer ? ». On a parlé tout à l'heure d'une Assemblée des Jeunes, pourquoi pas, travaillons justement. Il y a une Commission où certains d'entre vous sont présents. Venez aux commissions, parlons-en et travaillons pour voir ce Conseil des Jeunes, ce que l'on pourrait en faire. Mais dire qu'il n'y a rien qui n'est fait pour les jeunes, ça je ne peux pas l'entendre. On travaille pratiquement tous les jours, avant-hier encore : une personne de la Collectivité de Corse, accompagnée de Madame LHOSTIS, Déléguée départementale de l'ARS, est venue pour parler de projets concernant la Jeunesse et surtout du mal-être de la Jeunesse. Mais comme je le répète, avant d'arriver à l'âge du mal-être, ils ont été plus jeunes et ce qu'on propose à Calvi, il faut voir si on l'utilise aussi, ce qu'on propose, il n'est pas tout de proposer, mais est-ce que c'est utilisé ? Parce que très souvent, on propose énormément de choses et il n'y a pas tant de monde qui se précipite. On n'a pas le temps, on pense que les collectivités vont tout résoudre, mais, à un moment donné, il faut un investissement collectif, il ne faut pas juste un investissement des mairies. Nous allons travailler sur cette fameuse Maison des Jeunes qui va voir le jour, ne vous inquiétez pas, mais ça demande beaucoup de travail et je vous rappelle quand même que nous avons été élus, moi-même j'ai été élue, il y a 3 ans. Entretemps, l'on a connu la COVID, même si ça a échappé à certains, ça nous a retardés dans pas mal de domaines, ça ne nous a pas empêchés de travailler, mais ça nous a retardés. On étudie la Maison des Jeunes : il faut savoir que dans une Maison des Jeunes il faut des éducateurs spécialisés, c'est ce que nous avons fait pour la Maison des Adolescents qui a ouvert, il n'y a pas longtemps, il fallait trouver un psychologue, il fallait trouver une éducatrice, un secrétariat pour accueillir les jeunes librement le mercredi, ça ne se fait pas comme ça, il faut laisser un peu de temps au temps, il faut faire confiance et essayer de voir le verre plutôt à moitié plein, plutôt qu'à moitié vide, ça serait bien et on avancerait davantage si on travaillait avec ce sentiment-là. Encore une fois, je le répète, M. le Maire a déjà bien résumé une bonne partie de ce qui était fait. Dernièrement, nous avons mis en place les Micro-Folies : franchement, c'est super, il faut venir voir, il y a déjà des enseignants qui viennent, vous êtes invités à venir voir ce que c'est, mais il faudra l'utiliser ! Et vous verrez quand on fera le constat des personnes qui viennent, vous verrez qu'on aura très peu de jeunes qui viendront.

Alors, maintenant, on met en place, est-ce qu'on doit les prendre par la main pour les amener, à un moment donné on ne peut tout gérer et pour tous les principes c'est la même chose. Maintenant, à ce jour, nous sommes à la moitié de la mandature et je pense que nous avons fait un travail colossal pour les écoles, pour les tenir ouvertes, pour tenir les cantines même si ça n'intéresse pas tout le monde, mais il y a des gens qui ne comptent que sur les cantines pour travailler, donc c'est un service qui est rendu et qui doit être rendu dans la mesure du possible. Voilà, donc après le problème c'est qu'on ne peut pas en deux temps trois mouvements mettre en place des sites, alors qu'il y a des projets qui ont mis, je crois que pour la MDA on a mis 5 ans, avant d'aboutir. Alors laissez un peu de temps et faites confiance. »

M. J. SEVEON : « Merci de me laisser reprendre la parole. Simplement, je crois que personne ne pourra nous reprocher, ici, d'être dans une posture d'opposition. C'est-à-dire qu'on a salué des avancées, ça a été sur la tarification de l'Eau, ça a été dans ce qu'on espérait être une place, d'une autre envergure, on vous l'avoue aujourd'hui, avec la déception qui a été la nôtre, par rapport aux aménagements, mais on ne va pas alimenter les polémiques. Mais, n'oubliez pas chez nous, un seul instant, une posture des gens qui seraient contre tout et qui ne seraient là que pour critiquer. Après, on assume notre rôle, c'est la démocratie, vous êtes la Majorité, nous sommes dans l'opposition. On n'a pas, a priori, même si on le fait et si on salue des fois les avancées sur lesquelles vous pouvez vous présenter, on n'est pas là pour applaudir à chaque fois que vous faites ce qu'on estime être le devoir d'une commune. Donc, pardonnez-nous de prendre des positions qui sont celles que l'on ressent dans la sincérité. Nous défendons nos convictions, on entend que les gens travaillent, que des gens ont des visions différentes des nôtres, mais je m'attends aussi à ce qu'on soit respecté dans nos positions fussent-elles différentes des vôtres. On n'a pas entendu de ma bouche que rien n'était fait à Calvi, on a entendu sur une analyse budgétaire qu'on n'avait pas de signes francs, nets, sensibles sur les investissements au service de la Jeunesse. Vous vous défendez avec un fonctionnement avec des services rendus, et vous le faites, c'est normal. Nous on dit qu'on aurait aimé voir dans ce budget des chiffres d'investissements et un signal fort envoyé à la Jeunesse. »

M. D. BICCHIERAY : « Rien n'est fait, c'est votre droit de le dire, on est en démocratie. Concernant le Stade de Foot, on en revient, lors de chaque Conseil municipal on en discute : pour l'avant-dernier Conseil municipal, je n'étais pas là, l'avant-dernier, je vous avais dit qu'on allait faire une étude. Donc un diagnostic technique vient d'être réalisé et nous attendons les prescriptions techniques du bureau d'études, de « Labo Sport », ensuite nous verrons les possibilités de financement après les résultats de cette étude. Il va de soi que ce ne sont pas 10 000 €, et quand bien même, c'est de l'argent, là on va sur un financement qui peut être de 600 à 700 000 €. Car d'après ce que j'ai lu et vu, il faudrait remplacer la sous-couche, faire du drainage, alors que le Stade aujourd'hui, si ce n'est la pelouse, on l'a vu dimanche, nous étions ensemble au tournoi de Dominique Rutily, c'est vrai qu'elle est usée, elle a fait son temps, mais aujourd'hui, comment la Commune va-t-elle supporter un tel coût ? Alors, je voudrais bien qu'on le mette dans le budget de cette année, mais voilà 600 000 €, 700 000 €... M. SEVEON, vous nous dites que rien n'est fait pour la Jeunesse, quand même, il ne faut pas exagérer. On se démène, nous sommes quelques-uns voire tous autour de cette table, peut-être à votre niveau aussi, mais arrêtons de dire que rien n'est fait pour notre Jeunesse. »

M. J. SEVEON : « Si je peux me permettre de reprendre sur le Stade, encore une fois, on ne remet pas en cause, et toi particulièrement Didier, ton investissement et ta passion pour le Football. Seulement, ça fait 10 ans que tu as fait une photo sur le Stade de Foot, tu joignais tes mains et tu disais : « Dans quel état est notre Stade de Football ! ». 10 ans, et entre 2012 et aujourd'hui, on n'a pas réussi à trouver les moyens financiers pour investir. Après, c'est un constat et je pense qu'on est tous à le regretter, on avait en prévision, on l'a évoqué la dernière fois, un plan sportif avec un projet intercommunal, une réflexion pour le Stade Faustin Bartoli. Force est de constater que, 10 ans après que tu sois monté au créneau publiquement, dans les médias, pour dénoncer les statuts, on n'a pas avancé d'un iota. »

M. D. BICCHIERAY : « Jérôme, j'étais monté au créneau, parce qu'à l'époque notre équipe FC Calvi était montée en Nationale 3, en Nationale 2, je ne sais plus exactement, que la Fédération nous demandait d'avoir une pelouse homologuée par la FFF. Donc, à partir de là, c'était pour cette raison, Ange était à mes côtés et le Conseil Municipal était à mes côtés pour essayer de réaliser les travaux nécessaires. Entretemps, le Club est tombé en Division d'Honneur, mais ce n'est pas pour cela qu'on a laissé tomber le Club de Calvi et surtout pas nos enfants. Effectivement, il faut qu'ils puissent jouer dans de bonnes conditions, donc là, oui 10 ans après, on essaie de trouver des financements : il est vrai qu'avec la fusion du FC Balagne, l'équipe première ne peut plus jouer à Calvi, mais on a des équipes réserves et surtout les enfants qui jouent à Calvi, avec le deuxième club de l'AJS, avec le Football loisir, il y a plus de 2 500 personnes par semaine qui empruntent ce stade, qui s'entraînent ou qui jouent sur ce stade. Alors c'est vrai qu'il y a l'usure, il y a le temps qui passe, mais aujourd'hui, voilà, on n'a pas encore la possibilité d'avoir ce financement. On y travaille et j'espère que, je l'ai dit l'autre jour au Stade, dans les deux ans à venir, on y arrivera. »

M. B. GIUDICELLI : « Il est vrai, on en a parlé, qu'il y a des choses qui sont faites pour la Jeunesse, tout n'est pas parfait, évidemment, et rien ne sera parfait, que ce soit vous ou nous, de toute façon aux affaires. Par contre, il a été évoqué au Conseil municipal de fin d'année, dans lequel nous avons eu, outre les questions orales sur le Stade et d'autres sujets fort intéressants sur le Patrimoine aussi. Nous avons eu un débat de politique générale dans lequel nous nous étions exprimés. Alors, M. le Maire, vous avez fait référence ici à l'activité, à l'économie, il me semble que nous nous étions très largement positionnés sur une activité, une diversification économique, sur un étalement de la saison, sur des leviers qui pourraient l'étaler. Vous nous avez là aussi reproché d'avoir des invocations peu étayées, on vous a apporté quelques éléments de diversification et d'actions qui pourraient être menées. »

Donc, vous ne pouvez pas, on ne peut pas, vous laisser dire en revanche que nous n'avons pas abordé ces sujets, l'Economie a toujours été pour nous une préoccupation, comme les associations l'ont toujours été. Vous connaissez notre implication dans le monde économique et aussi bien dans le Tourisme que dans d'autres activités qu'il faut développer aussi pour avoir une stabilité économique qu'on a vu avec les phénomènes de la crise sanitaire et de toutes les conséquences qui ont été engendrées. La fragilité que ça peut amener malgré les fortes dépendances que l'on peut avoir. »

M. le Maire : « Je maintiens ce que j'ai dit dans mon intervention s'agissant du Budget primitif : on n'a parlé ni de Tourisme, ni d'Economie et je vous dis qu'à Calvi il y a des gens qui se battent pour l'Economie, pour le Tourisme, pour le développement touristique, qui créent des emplois et que la Mairie de Calvi, la Commune de Calvi, est aux côtés de celles et ceux qui se battent lorsqu'on crée un Théâtre de Verdure, c'était pour répondre à M. SEVEON, mais sans aucun esprit polémique, c'est justement pour chercher à allonger les saisons, chercher à faire venir du monde ; lorsqu'on crée une Place, c'est d'abord pour les Calvais, mais aussi pour qu'il y ait un lieu où les gens puissent se rencontrer, y compris les touristes, etc., donc on ne va pas revenir sur le débat de politique générale. D'ailleurs, vous nous en demanderez un autre en début d'année prochaine et ce sera très bien. Nous pourrions presque l'inscrire d'office, mais je vais vous laisser le plaisir de le demander. M. F-X. ACQUAVIVA voulait dire un mot sur les 10 ans. Nous avons un Centre culturel qui sort de terre en 2023 et qui sera opérationnel en 2024. Le budget a été inscrit au PEI, deuxième convention d'application du PEI, lorsque j'étais Président de l'Exécutif. Je ne le suis plus depuis 2010, c'est dire encore une fois que le temps de l'action publique n'est pas le temps de l'action privée. Voilà, c'est un constat. Ce n'est pas qu'il n'y a pas eu de projet avant pour le Centre culturel, nous en sommes au troisième et normalement au dernier, puisqu'à ce stade-là si ça ne se fait pas, il y aura un problème autre que ceux que nous évoquions entre nous et on serait tous solidaires, bien sûr s'il y avait un problème. Mais pour vous dire qu'effectivement les crédits ont été inscrits en 2007 et il sera inauguré dans le courant de l'année 2024. Ça fait 17 ans après, c'est énorme. Nous ne maîtrisons pas tout, il y a les financements, pour d'autres sujets, il y a les autorisations et donc ça n'est jamais évident de pouvoir mener un projet comme on le ferait nous dans le privé où ça va beaucoup plus vite. »

M. F-X. ACQUAVIVA : « Oui, en vitesse, on a évoqué les Micro-Folies : pour vous donner une petite idée, on a commencé à rencontrer des « Maestre » (maîtresses) qui sont toutes contentes, motivées et le « Maestru » (maître), puisqu'il n'y en a qu'un, Maxime, est plus qu'emballé. Nous avons commencé à recevoir les enfants du Centre aéré et ça a largement dépassé ce que nous espérions parce que les animatrices sont plus qu'emballées, parlent de venir avec leurs enfants, parlent de l'utiliser peut-être entre midi et deux pour les enfants qui vont à la Cantine. On a aussi des premiers cours qui sont venus et les enfants sont eux aussi très emballés par ce qu'on leur propose et les différents projets. A ce sujet-là, pour vous montrer ce que c'est, je crois que l'ensemble du Conseil Municipal a dû recevoir une invitation pour le 21 avril à 15h pour expérimenter les Micro-Folies. »

19. SERVICE GENERAL – BUDGET PRIMITIF 2023 :

Vu la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2023 du Budget Service Général qui s'équilibre par chapitre tel qu'indiqué ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

* DEPENSES : 13 063 353.75 €
 * RECETTES : 13 063 353.75 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

* DEPENSES : 7 817 226.04 €
 * RECETTES : 7 817 226.04 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, en date du 11/04/2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

Pour : 23	Contre : 6 C. ORABONA M-C. CRUCIANI-LUCIANI J. SEVEON B. GIUDICELLI S. MARCHETTI C. PAOLINI	Abstention : 0	Retrait de vote : 0	Total votants : 29
-----------	---	----------------	---------------------	--------------------

➤ **ADOPTE** le Budget Primitif 2023 du Service Général.

20. PORT DE PLAISANCE – BUDGET PRIMITIF 2023 :

Vu la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2023 du Budget Port de Plaisance par chapitre tel qu'indiqué ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

* DEPENSES : 2 538 662.65 €
 * RECETTES : 2 538 662.65 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

* DEPENSES : 2 643 769.01 €
 * RECETTES : 2 643 769.01 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, en date du 11/04/2022.

Vu l'avis favorable du Conseil Portuaire du Port de Plaisance en date du 12/04/2022.

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation du Port de Plaisance, en date du 12/04/2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

Pour : 23	Contre : 6 - C. ORABONA - M-C. CRUCIANI-LUCIANI - J. SEVEON - B. GIUDICELLI - S. MARCHETTI - C. PAOLINI	Abstention : 0	Retrait de vote : 0	Total votants : 29
-----------	---	----------------	---------------------	--------------------

➤ **ADOpte** le Budget Primitif 2023 du Port de Plaisance.

21. **PORT DE COMMERCE – BUDGET PRIMITIF 2023 :**

Vu la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2023 du Budget Port de Commerce par chapitre tel qu'indiqué ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

* DEPENSES : 123 753.32 €

* RECETTES : 123 753.32 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

* DEPENSES :76 807.91 €

* RECETTES : 76 807.91 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, en date du 11/04/2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

Pour : 23	Contre : 6 - C. ORABONA - M-C. CRUCIANI-LUCIANI - J. SEVEON - B. GIUDICELLI - S. MARCHETTI - C. PAOLINI	Abstention : 0	Retrait de vote : 0	Total votants : 29
-----------	---	----------------	---------------------	--------------------

➤ **ADOpte** le Budget Primitif 2023 du Port de Commerce.

22. **PLAGE – BUDGET PRIMITIF 2023 :**

Vu la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2023 du Budget Plage par chapitre tel qu'indiqué ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

* DEPENSES : 359 681.10 €

* RECETTES : 359 681.10 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

* DEPENSES : 250 705.51 €

* RECETTES : 250 705.51 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, en date du 11/04/2023.

M. B. GIUDICELLI : « On va réitérer, malheureusement, les mêmes argumentaires que l'on donne depuis 3 ans, c'est qu'on n'a toujours pas de convention avec l'Etat. On n'a toujours pas pris la concession de la Plage et on se retrouve encore un fois à être obligé d'attribuer une subvention très conséquente pour que l'on puisse respecter les obligations légales qui vous incombent et qui nous incombent à tous en termes de sécurité et d'aménagement. Donc, là aussi on regrette que, sur le dispositif de la Plage, là aussi un dossier qui n'a que trop tardé, nous nous retrouvons encore à avoir des dépenses sur un poste qui devrait être bénéficiaire et vous devez l'évoquer vous-même lors du Débat d'Orientations Budgétaires. Donc voilà pourquoi nous ne serons pas favorables à ce budget, même si cette subvention est tout à fait obligatoire pour répondre aux obligations qui sont les vôtres. »

M. J. SEVEON : « En complément de l'intervention de B. GIUDICELLI, dans le Budget Plage, on inclut la passerelle : juste pour information, il y a eu des rénovations qui ont été faites récemment, la passerelle reste fragile quoi qu'il en soit parce que sa structure elle-même en bois est vieillissante. Vous avez pris un arrêté d'interdiction de course à pied sur la plateforme, d'accord, cette interdiction n'est signalée nulle part, est-ce que vous estimez qu'il y a un réel danger d'instabilité de la structure ? Est-ce que c'est aussi pour les inconvénients liés aux compatibilités d'usage marche, course à pied, les deux, sûrement, tout ça pour dire que finalement, l'idée, je pense qu'elle fait consensus, le principe de cette plateforme, de cette grande avenue verte fait consensus. On sent que la technique ne répond pas aux besoins, le dimensionnement non plus, là on n'est pas dans le renoncement, on est dans la perspective. Au bout d'un moment il faut véritablement mesurer l'importance de cette voie, qui est une voie permettant de rentrer dans la ville d'une façon alternative à la voiture.

On parle de parking, on dit comment on peut résoudre ce problème de difficulté pour rentrer dans la ville, la voie verte est une des voies pour entrer dans la ville, là pour le coup c'est une proposition, je pense qu'il faut, très rapidement, réfléchir à comment on peut redimensionner la passerelle, comment on en fait une voie d'entrée dans la ville, comment on la connecte au cœur de ville. »

Le Maire : « M. GIUDICELLI a réitéré les mêmes considérations, depuis 3 ans, nous réitérons les mêmes réponses, ce n'est pas l'inaction de la Mairie de Calvi qui fait que nous n'avons pas de concession, je rappelle qu'il y a d'autres communes, y compris en Balagne, qui n'ont même pas commencé le début de discussion pour avoir une concession. Donc, nous sommes l'une des communes de Corse, les plus avancées là-dessus, mais je le répète, ça ne dépend pas de nous, ça dépend du propriétaire de la Plage, c'est-à-dire l'Etat, et ça dépend notamment des services de l'Etat. Je le répète également, ce n'est pas faute, pour les représentants de l'Etat, Préfet et Sous-Préfet, de soutenir la démarche depuis de longues années. Pour autant, pour signer une concession, il faut une instruction et si l'instruction d'un service de l'Etat traîne pour des raisons diverses et variées et si, malgré les sollicitations de leurs responsables, Préfet et Sous-Préfet, ça continue à traîner encore un peu, la Mairie de Calvi n'y est pour rien, même mieux, alors que ce n'est pas notre propriété, nous nous sommes assurés des services d'un concepteur pour nous aider dans la rédaction de documents qui normalement devrait relever de la seule compétence de l'Etat pour juste gagner du temps. Donc, soyez persuadés que si demain, ou si dès 2023, nous avons pu récupérer le Budget Plage, côté Service Général, ça nous aurait donné une embellie, notamment pour l'investissement, mais c'est comme ça. Encore une fois, ce n'est pas imputable à la Ville de Calvi et quand je dis ça, ce n'est pas pour me défaire de quelque manière que ce soit, les échanges de correspondances, de courriers, de mails sont suffisamment conséquents pour prouver ce que j'avance. Pour ce qui concerne la course à pied, dans la question il y a un peu la réponse : premièrement, quand on parle de fragilité de la passerelle, elle ne menace pas de s'écrouler, mais il est certain que plus on va courir dessus, plus on va accentuer son vieillissement, c'est logique ; deuxièmement, c'est vrai qu'en termes d'usage, ce n'est pas évident parce qu'il y a des gens qui vont courir, il y a des mamans avec des poussettes, il y a des personnes âgées qui se promènent, etc... Donc, nous privilégions, mais nous assumons, le confort du reste des usagers, sauf que certaines et certains courent le matin de bonne heure où il n'y a personne et on ne sera pas là pour les empêcher de le faire, mais c'est vrai qu'on a privilégié cet usage-là qui est une meilleure garantie de longévité de la passerelle parce qu'elle est faite en bois et parce qu'il fallait bien la fondre dans le paysage, et en même temps ça évite les conflits d'usage dont certains pourraient être dangereux, notamment pour les personnes d'un certain âge. »

M. J. SEVEON : « Est-ce que vous envisagez une alternative, puisque ça ne me paraît pas hyper compliqué dans le cas d'un plan de gestion de la Pinède et de gestion des usages : imaginer un cheminement parallèle peut-être pour la course à pied ? »

Le Maire : « Pourquoi pas si c'est un cheminement à travers la Pinède ! En plus ça ne coûtera pas trop d'argent à ce moment-là. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

Pour : 23	Contre : 0	Abstentions : 6 C. ORABONA M-C. CRUCIANI-LUCIANI J. SEVEON B. GIUDICELLI S. MARCHETTI C. PAOLINI	Retrait de vote : 0	Total votants : 29
-----------	------------	--	---------------------	--------------------

➤ **ADOpte** le Budget Primitif 2023 de la Plage.

23. **PARKINGS – BUDGET PRIMITIF 2023 :**

Vu la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2023 du Budget Parking par chapitre tel qu'indiqué ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

* DEPENSES : 778 504.26 €
* RECETTES : 778 504.26 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

* DEPENSES : 560 604.50 €
* RECETTES : 560 604.50 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, en date du 11/04/2023.

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation du SPIC Parkings en date du 12/04/2023.

M. J. SEVEON : « On avait évoqué, dans la Commission des Finances, dans le cadre de l'équilibre budgétaire du SPIC du Parking, la possibilité que j'espère on pourra mettre en œuvre, récolter des loyers au profit du Budget du Service Général dans le cadre de l'exploitation du SPIC. L'idée c'est que la Commune met à disposition du SPIC un espace public très rare et dont on aurait besoin pour d'autres choses peut-être parfois et donc, la moindre des choses, c'est qu'on en retire une plus-value au service des résidents et pourquoi pas en particulier la Jeunesse. Donc, voilà, ça fait partie des raisons pour lesquelles on vote contre le budget des parkings. Dans les meilleurs délais, on pourra retirer des dividendes des revenus du SPIC au profit des résidents et en particulier de nos Jeunes. »

Le Maire : « Sur le principe, tout ça c'est unique. D'abord, il fallait et il faut encore stabiliser le Budget en lui-même, on n'en est pas loin mais tout ça est assez aléatoire. Deuxièmement, même s'il n'y a pas de loyer affecté, il y a quand même des charges qui sont mutualisées entre le Service du Parking et le Service Général. Il y a aussi, naturellement, en parlant du parking principal, des aménagements qui doivent être programmés dans l'année en cours, dans le cadre de l'embellissement de ce parking. Donc attendons de voir ce qu'il va rester, dans le cas de tout cela, pour voir s'il y a une possibilité de faire payer un loyer d'un montant qui reste à déterminer, sur le principe pourquoi pas bien sûr. Sachant qu'après on ne peut pas, même si on peut le flécher, on ne peut pas pré-affecter : il n'y a pas de pré-affectation, sauf les subventions, de recettes sur un secteur déterminé. Même si on peut le pré-affecter par principe, on ne peut pas dire, si demain le loyer s'élève à 50 000 €, on le flèche Jeunesse, ça on ne peut pas l'écrire. Une subvention oui, mais une fois qu'on aura vu les investissements à faire, notamment sur le parking principal, pour l'embellir bien sûr car il a besoin d'être repensé, s'il y a une possibilité pourquoi pas. »

M. J. SEVEON : « Vous nous avez souvent dit « Faites-nous des propositions », quand vous nous faites des propositions, trouvez des sous, peut-être c'est une source de financement pour la Jeunesse, ou pour d'autres. »

Le Maire : « La proposition n'est pas indécente. »

M. N. FELTEN : « Comment est-ce qu'on finance ce loyer supplémentaire, cette nouvelle dépense à travers les recettes ? Donc, ça veut dire que vous êtes en faveur d'une augmentation du prix des parkings, de la redevance pour les usagers. »

M. J. SEVEON : « Vous n'avez pas pris connaissance de l'ensemble des budgets, on a des budgets qui sont largement équilibrés sur les SPIC parkings, voire excédentaires, donc a priori on n'a pas vocation à payer la fiscalité sur les SPIC parce que vous savez que les SPIC sont fiscalisés à hauteur de 28%. Donc, l'ambition, ce n'est surtout pas de faire du bénéfice, mais au contraire, si on peut tirer des dividendes d'un SPIC au service des riverains, je pense que l'on aura tout gagné. »

M. N. FELTEN : « Pour privilégier et continuer justement cet investissement, améliorer les infrastructures tout en créant cette dépense nouvelle, il faut forcément chercher une recette nouvelle. Alors, cette recette, où la trouvez-vous ? »

M. J. SEVEON : « La question c'est sur quoi vous mettez la priorité : est-ce qu'à Calvi vous mettez la priorité sur la qualité du parking ou sur le bien-être des résidents ? Ça, c'est un choix politique et visiblement nous n'avons pas les mêmes. »

M. N. FELTEN : « Mais un beau parking, des beaux investissements et de belles infrastructures publiques font partie du bien-être des résidents. »

M. J. SEVEON : « Bien, là on voit que votre priorité, ce sont les parkings et ce n'est pas la mienne. »

Le Maire : « Je pense que vous avez deux approches, peut-être différentes, mais qui veulent dire un peu la même chose. Pourquoi je dis ça ? Bien sûr, il ne faut pas toucher aux tarifs et surtout pas aux abonnements, parce que ce serait trop facile de dire on va augmenter les abonnements, on va passer de 100 € à 500 € et là bien sûr on dégage une marge. Donc, ça tout le monde le comprend. Et de l'autre côté, on ne touche pas naturellement aux abonnements, on ne touche pas forcément non plus aux tarifs horaires parce que les parkings à Calvi ne sont pas donnés pour celles et ceux qui viennent nous rendre visite, mais malgré tout à un moment donné il faut bien rendre l'argent où il est et notamment chez celles et ceux qui viennent nous rendre visite. Donc, ce que je veux dire, c'est un jeu d'équilibre. Il ne faut pas toucher aux tarifs et surtout pas aux abonnements, à réfléchir sur une petite augmentation sur les passages, pourquoi pas et ensuite quels sont les investissements propres au parking ? J'indiquais que sur le parking du Monument aux Morts, il y aura des investissements à faire, car il y a des choses à revoir et une fois que tout cela sera fait, si on peut dégager, et je partage l'initiative qui n'est pas mauvaise, une somme à définir pour la récupérer au Budget du Service Général, c'est une charge d'un côté, donc on évite de payer un certain nombre de choses et en même temps c'est une recette supplémentaire pour la Commune. Sur le principe, nous disons tous la même chose. Mais comment on y arrive et quelle est la marge que nous avons ? C'est ce que disait M. FELTEN, si la marge c'est d'augmenter notamment les recettes, oui, mais jusqu'à quel point ? »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

Pour : 23	Contre : 6 - C. ORABONA - M-C. CRUCIANI-LUCIANI - J. SEVEON - B. GIUDICELLI - S. MARCHETTI - C. PAOLINI	Abstention : 0	Retrait de vote : 0	Total votants : 29
-----------	---	----------------	---------------------	--------------------

➤ **ADOPTE** le Budget Primitif 2023 du Parking.

24. EAU – BUDGET PRIMITIF 2023 :

Vu la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2023 du Budget Eau Potable par chapitre tel qu'indiqué ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

* DEPENSES : 1 698 050.77 €

* RECETTES : 1 658 050.77 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

* DEPENSES : 1 332 992.00 €

* RECETTES : 1 332 992.00 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, en date du 11/04/2023.

M. J. SEVEON : « La nouvelle tarification dite « à double vitesse » : est-ce qu'on a mesuré son efficacité, on va dire, de façon arithmétique ? ».

Le Maire : « Dès que nous aurons le bilan de Kyrnolia, ça nous permettra de mesurer effectivement le degré d'efficacité, on va dire. »

M. J. SEVEON : « Ce que tout le monde regrette, c'est le tarif du mètre cube d'eau qui paraît exorbitant, on va parler aussi du pouvoir d'achat à Calvi qui est mis en difficulté à plus d'un titre, le défaut de maîtrise de la tarification de l'eau fera partie des raisons pour lesquelles on votera contre ce budget. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

Pour : 23	Contre : 6 - C. ORABONA - M-C. CRUCIANI-LUCIANI - J. SEVEON - B. GIUDICELLI - S. MARCHETTI - C. PAOLINI	Abstention : 0	Retrait de vote : 0	Total votants : 29
-----------	---	----------------	---------------------	--------------------

➤ **ADOpte** le Budget Primitif 2023 de l'Eau.

25. ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2023 :

Vu la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2023 du Budget Assainissement par chapitre tel qu'indiqué ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

* DEPENSES : 1 116 208.79 €

* RECETTES : 1 116 208.79 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

* DEPENSES : 1 503 005.26 €

* RECETTES : 1 503 005.26 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, en date du 11/04/2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

Pour : 23	Contre : 4 - M-C. CRUCIANI-LUCIANI - J. SEVEON - B. GIUDICELLI - S. MARCHETTI	Abstentions : 2 - C. ORABONA - C. PAOLINI	Retrait de vote : 0	Total votants : 29
--------------	---	---	---------------------	--------------------

➤ **ADOpte** le Budget Primitif 2023 de l'Assainissement.

26. APCP – SG :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2311-1et R2311-9 ;

Considérant que la procédure des autorisations de programmes et crédits de paiement constitue une réponse organisée pour mettre en œuvre la pluri-annualité des investissements publics en respectant les principes budgétaires tout en renforçant la sécurité des engagements vis-à-vis des tiers ;

Considérant que les autorisations de programmes correspondent à la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour une opération, dont la réalisation est prévue sur plusieurs années budgétaires ;

Considérant que les autorisations de programmes sont valables sans limitations de durée, mais elles peuvent être révisées ou annulées ;

Considérant que les crédits de paiement correspondent à la limite supérieure des dépenses qui peuvent être mandatées sur un exercice budgétaire, dans le cadre d'une autorisation de programme, ce qui déconnecte la possibilité d'engagement de la possibilité de mandatement ;

Considérant que les crédits de paiement sont obligatoirement déterminés par année budgétaire ;

Il est proposé la modification et la création des Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement suivantes :

Libellé de l'autorisation (AP ou AE)	Autorisations votées	Autorisation proposée	Autorisation votée sur l'exercice en cours	Crédits de paiement antérieurs (exercices antérieurs)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
CABINETS MEDICAUX	662 714,62		0,00	658 446,00	0,00	4 268,62	0,00
ECLAIRAGE PUBLIC	3 850 000,00		0,00	15 480,00	2 600 000,00	1 234 520,00	0,00
TOITURE CHOEUR DE SAINTE MARIE	301 700,00		-151 811,83	149 888,17	0,00	0,00	0,00
AMENAGEMENT URBAIN - MARCHÉ PRODUCTEURS	437 200,00		309 600,00	0,00	380 000,00	366 800,00	0,00
RESTAURATION D'OEUVRES D'ART	100 000,00		-10 000,00	0,00	10 000,00	70 000,00	10 000,00
MAISON DES SPECIALISTES	270 000,00		17 138,55	10 866,55	276 272,00	0,00	0,00
BATIMENT K	393 000,00		0,00	324,52	200 000,00	192 675,48	0,00
THEATRE DE VERDURE	1 988 000,00		0,00	1 059,37	350 000,00	1 636 940,63	0,00
HOPITAL MILITAIRE	2 308 000,00		0,00	0,00	72 000,00	192 000,00	2 044 000,00
MISE EN LUMIERE DE LA CITADELLE	1 120 200,00		0,00	25 908,00	72 229,84	828 062,16	194 000,00
CHEMIN DE LA MORA	143 000,00		17 013,22	9 774,60	150 238,62	0,00	0,00
AMENAGEMENT DE LA TOUR DE SEL	0,00	750 000,00		0,00	42 000,00	300 000,00	408 000,00
RESTAURATION DES REMPARTS - TRANCHE II	0,00	2 300 000,00		0,00	22 000,00	336 000,00	1 942 000,00
FORTIFICATIONS	3 959 176,51		0,00	3 894 161,32	0,00	65 015,19	0,00
SIGNALETIQUE DIRECTIONNELLE	350 000,00		-150 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, en date du 11/04/2023.

M. J. SEVEON : « Pour une question de cohérence, nous voterons comme pour les budgets précédents CONTRE. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

Pour : 23	Contre : 6 - C. ORABONA - M-C. CRUCIANI-LUCIANI - J. SEVEON - B. GIUDICELLI - S. MARCHETTI - C. PAOLINI	Abstention : 0	Retrait de vote : 0	Total votants : 29
-----------	---	----------------	---------------------	--------------------

- **DECIDE** de modifier et de créer les Autorisations de Programmes et Crédits de paiement – Service Général, comme proposé ci-dessus.

27. APCP – PORT DE PLAISANCE :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2311-1et R2311-9 ;

Considérant que la procédure des autorisations de programmes et crédits de paiement constitue une réponse organisée pour mettre en œuvre la pluri-annualité des investissements publics en respectant les principes budgétaires tout en renforçant la sécurité des engagements vis-à-vis des tiers ;

Considérant que les autorisations de programmes correspondent à la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour une opération, dont la réalisation est prévue sur plusieurs années budgétaires ;

Considérant que les autorisations de programmes sont valables sans limitations de durée, mais elles peuvent être révisées ou annulées ;

Considérant que les crédits de paiement correspondent à la limite supérieure des dépenses qui peuvent être mandatées sur un exercice budgétaire, dans le cadre d'une autorisation de programme, ce qui déconnecte la possibilité d'engagement de la possibilité de mandatement ;

Considérant que les crédits de paiement sont obligatoirement déterminés par année budgétaire ;

Il est proposé la modification et la création des Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement suivantes :

Numéro de l'autorisation (AP ou AE)	Libellé de l'autorisation (AP ou AE)	Autorisations votées (délibérations précédentes)	Autorisation proposée (délibération en cours)	Crédits de paiement antérieurs (exercices antérieurs)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N)
3601/2021	STATION D'AVITAILLEMENT	600 000,00	753 270,56	30 252,76	646 382,52	676 635,28
3701/2021	REFECTION DE LA DIGUE	369 000,00		369 000,00	0,00	0,00
3801/2023	COFFRE D'AMARRAGE - CROISIERE	0,00	1 400 000,00	0,00	50 000,00	1 350 000,00
3901/2023	REFECTION QUAI - PONTONS P2 A P5	0,00	500 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, en date du 11/04/2023.

Vu l'avis favorable du Conseil Portuaire du Port de Plaisance en date du 12/04/2023.

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation du Port de Plaisance, en date du 12/04/2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

Pour : 23	Contre : 6 - C. ORABONA - M-C. CRUCIANI-LUCIANI - J. SEVEON - B. GIUDICELLI - S. MARCHETTI - C. PAOLINI	Abstention : 0	Retrait de vote : 0	Total votants : 29
-----------	---	----------------	---------------------	---------------------------

- **DECIDE** de modifier et de créer les Autorisations de Programmes et Crédits de paiement - Port de Plaisance, comme proposé ci-dessus.

28. **APCP – EAU POTABLE :**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2311-1et R2311-9 ;

Considérant que la procédure des autorisations de programmes et crédits de paiement constitue une réponse organisée pour mettre en œuvre la pluri-annualité des investissements publics en respectant les principes budgétaires tout en renforçant la sécurité des engagements vis-à-vis des tiers ;

Considérant que les autorisations de programmes correspondent à la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour une opération, dont la réalisation est prévue sur plusieurs années budgétaires ;

Considérant que les autorisations de programmes sont valables sans limitations de durée, mais elles peuvent être révisées ou annulées ;

Considérant que les crédits de paiement correspondent à la limite supérieure des dépenses qui peuvent être mandatées sur un exercice budgétaire, dans le cadre d'une autorisation de programme, ce qui déconnecte la possibilité d'engagement de la possibilité de mandatement ;

Considérant que les crédits de paiement sont obligatoirement déterminés par année budgétaire ;

Il est proposé la modification et la création des Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement suivantes :

Numéro de l'autorisation (AP ou AE)	Libellé de l'autorisation (AP ou AE)	Autorisations votées (délibérations précédentes)	Autorisation proposée (délibération en cours)	Crédits de paiement antérieurs (exercices antérieurs)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N)
1304/2019	RESTRUCTURATION RESERVOIR	501 000,00	6 045 000,00	0,00	100 000,00	6 446 000,00

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, en date du 11/04/2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

Pour : 23	Contre : 6 - C. ORABONA - M-C. CRUCIANI-LUCIANI - J. SEVEON - B. GIUDICELLI - S. MARCHETTI - C. PAOLINI	Abstention : 0	Retrait de vote : 0	Total votants : 29
-----------	---	----------------	---------------------	---------------------------

- **DECIDE** de modifier et de créer les Autorisations de Programmes et Crédits de paiement – Eau potable, comme proposé ci-dessus.

29. APCP – ASSAINISSEMENT :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2311-1et R2311-9 ;

Considérant que la procédure des autorisations de programmes et crédits de paiement constitue une réponse organisée pour mettre en œuvre la pluri-annualité des investissements publics en respectant les principes budgétaires tout en renforçant la sécurité des engagements vis-à-vis des tiers ;

Considérant que les autorisations de programmes correspondent à la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour une opération, dont la réalisation est prévue sur plusieurs années budgétaires ;

Considérant que les autorisations de programmes sont valables sans limitations de durée, mais elles peuvent être révisées ou annulées ;

Considérant que les crédits de paiement correspondent à la limite supérieure des dépenses qui peuvent être mandatées sur un exercice budgétaire, dans le cadre d'une autorisation de programme, ce qui déconnecte la possibilité d'engagement de la possibilité de mandatement ;

Considérant que les crédits de paiement sont obligatoirement déterminés par année budgétaire ;

Il est proposé la modification et la création des Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement suivantes :

Numéro de l'autorisation (AP ou AE)	Libellé de l'autorisation (AP ou AE)	Autorisations votées (délibérations précédentes)	Autorisation proposée (délibération en cours)	Crédits de paiement antérieurs (exercices antérieurs)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N)
2605/2023	RESEAU AVENUE CHRISTOPHE COLOMB	0,00	2 490 000,00	0,00	75 000,00	2 415 000,00
AP2305/2020	REPLACEMENT CANALISATION ROUTE DE CALENZANA	290 000,00	-21 758,23	268 241,77	0,00	0,00

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, en date du 11/04/2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

Pour : 23	Contre : 4 - M-C. CRUCIANI-LUCIANI - J. SEVEON - B. GIUDICELLI - S. MARCHETTI	Abstentions : 2 - C. ORABONA - C. PAOLINI	Retrait de vote : 0	Total votants : 29
-----------	---	---	---------------------	--------------------

DECIDE de modifier et de créer les Autorisations de Programmes et Crédits de paiement - Assainissement, comme proposé ci-dessus.

30. FISCALITE 2023 :

Suite à la notification des bases fiscales pour l'année 2023, le Maire propose à l'Assemblée d'augmenter les taux de 5%.

- Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties passerait de **27.33 à 28.70 %**,
- Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties passerait de **89.95 à 94.45 %**
- Le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires passerait de **19 à 19.95 %**

	Bases fiscales	Taux	Produit fiscal
Taxe foncière sur les propriétés bâties	13 134 000	28.70 %	3 769 458 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	43 100	94.45 %	40 708 €
Sous/Total taxes foncières			3 810 166 €
Contribution Coeff. Correcteur			- 286 358 €
TOTAL TAXES FONCIERES			3 523 808€
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur logements vacants	9 111 948	19.95 %	1 817 834 €
TAXE D'HABITATION			1 817 834 €
TOTAL PRODUIT FISCAL			5 341 642 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, en date du 11/04/2023.

Mme C. ORABONA : « Il y a eu une augmentation de 5% l'année dernière, il y aura une autre augmentation de 5% cette année. Nous avons la possibilité d'attendre justement de ne pouvoir générer cette recette fiscale que sur les résidences secondaires, comme l'a rappelé M. ACQUAVIVA : nous sommes encore tenus avant que le décret d'application n'intervienne en septembre, nous sommes obligés si nous augmentons une taxe, sont-elles corrélées ? Elles sont en lien, c'est obligatoire. J'aurais souhaité qu'on reste sur l'augmentation des 5% de l'année dernière. On n'augmente pas, donc je voterai contre. »

M. J. SEVEON : « Pour prolonger le débat qu'on a eu il y a 15 jours, on est à Calvi sur des bases locales qui sont plus hautes que nulle part ailleurs. On applique dans un tempo très court des augmentations, on l'a dit qui vont bien au-delà de l'inflation, on dit dans le même temps qu'il faut privilégier l'accession à la propriété, on a un coût de la vie qui est plus cher que partout ailleurs, des revenus moyens qui sont plus bas que partout ailleurs, donc votre action va encore fragiliser la classe moyenne, ceux dont vous dites que vous voulez leur mettre le pied à l'étrier en leur faisant accéder au Logement. Dans l'incohérence du timing, on l'a signalé, l'année prochaine on pourra largement rééquilibrer nos budgets en activant le levier de la fiscalité sur la résidence secondaire. Donc, il y a un message très contradictoire que vous êtes en train de faire passer à la classe moyenne, à ceux qui essaient d'accéder à la propriété, vous leur mettez une difficulté supplémentaire dans un temps ou, au contraire, il faudrait les accompagner, les aider. Donc, il y a clairement pour nous une incohérence dans votre action politique que nous regrettons largement, nous aurions attendu l'année prochaine pour activer le levier de la fiscalité, exclusivement sur les résidences secondaires. »

Le Maire : « Alors, très rapidement, parce qu'on est sur des positions identiques au Débat d'Orientations Budgétaires, il est fait pour ça, pour exprimer les positions. Attendre le décret de 2023 pour savoir ce qui peut se passer, toutes les zones ne vont pas être concernées. Nous avons eu le même débat, il y a trois semaines en arrière. Donc, ça veut dire qu'on hypothèquerait l'avenir et les finances, sans trop savoir ce qui pourrait se passer. Mais, je peux comprendre la position. L'inflation, si elle touche nos concitoyens et si elle nous touche aussi, elle touche aussi les budgets des collectivités. Je l'indiquais à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires, lorsque le point de rémunération du personnel, c'est tout à fait naturel, ce n'est pas une critique bien sûr, prend 3,5%, c'est près de 150 000 € qu'il faut sortir en plus, tous services confondus. A un moment donné, il faut équilibrer un budget. On nous fait le reproche d'avoir recours à l'emprunt, même si nous avons dit que nous ne le mobiliserions pas. On nous parle d'investissement, on nous parle d'effondrement, on nous parle de capitulation en rase campagne, à un moment donné chacun garde sa cohérence, l'Opposition garde la sienne quand elle tient ces propos, Nous, nous gardons la nôtre, comme nous assumons les nôtres. Nous, nous avons un budget à équilibrer. Nous avons un quotidien à faire fonctionner et nous avons près de 8 millions d'euros dans le cadre uniquement du Service Général puisque l'augmentation des taxes, c'est le Service Général, ce ne sont pas les autres services annexes, puisque là c'est l'utilisateur ou le consommateur qui équilibre le budget, nous avons un cap à tenir. Je rappelle quand même que nous sommes à l'exonération totale de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales, mais ça, vous le savez, que nous touchons de 5 % au foncier et on va être très largement en-deçà, naturellement, de ce que, par ailleurs, les contribuables que nous sommes auront économisé à travers l'exonération totale de la Taxe d'Habitation. Je partage votre opinion, nous la partageons, lorsque naturellement nous pourrions considérer, j'espère à l'avenir, le seul fait de toucher à la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires, corrélée à l'augmentation de la Taxe Foncière, ce sera une très bonne chose, j'espère que Calvi sera également concernée, sans aller dans l'exagération, il est bien certain qu'on ne touchera plus à la Taxe Foncière et qu'on augmentera de manière raisonnée naturellement, mais qu'on montera néanmoins, tout ce qui touche à la Taxe d'Habitation des résidences secondaires. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

Pour : 23	Contre : 6 - C. ORABONA - M-C. CRUCIANI-LUCIANI - J. SEVEON - B. GIUDICELLI - S. MARCHETTI - C. PAOLINI	Abstention : 0	Retrait de vote : 0	Total votants : 29
-----------	---	----------------	---------------------	--------------------

➤ **ADOpte** les taux pour l'année 2023 tels qu'indiqués ci-dessus.

➤ **ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CCAS :**

Le Maire doit quitter la salle et ne participe pas au vote.

Le Président expose à l'Assemblée communale que, pour équilibrer le budget du Centre Communal d'Action Sociale, il est nécessaire de voter une subvention de fonctionnement d'un montant de 255 000,00 €. Cette somme est prévue au chapitre 65 « Charges de gestion courantes » du Budget Service Général de la Commune.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, en date du 11/04/2023.

Mme S. MARCHETTI : « Si j'ai bien regardé, le montant est de 15 000 € supérieur à la subvention de l'année dernière. Nous n'avons pas eu encore de réunion avec le CCAS, alors est-ce que cette augmentation est due à la demande du CCAS ou est-ce que c'est les finances de la Ville qui permettent de privilégier un peu plus le social ? Pour contextualiser, c'est vrai que, vu que je siège au CCAS, on a l'occasion lors des réunions de connaître les différentes actions qui sont importantes, notamment le fait qu'il y ait des permanences d'organismes sociaux, que ça héberge l'action de certaines associations, des activités pour plusieurs générations, que ce soit les thés dansants etc., c'est très bien. Est-ce que cette augmentation est due au fait qu'on prévoit plus d'aides, peut-être d'aides d'urgence par rapport à la situation sociale ou simplement avoir plus de détails parce que dans la synthèse qui nous a été fournie c'était très succinct. »

Mme H. ASTOLFI : « Alors, je me permets de répondre : les animations, il y en a toujours plus. Comme vous le savez, on a mis en place des thés dansants, mais ce n'est pas ça qui impacte le budget. En fait on a lancé, avec M. le Maire, l'ABS, l'Analyse des Besoins Sociaux qui coûte entre 15 000 € et 16 000 €, qui n'a jamais été faite à Calvi, c'est une première et voilà pourquoi le budget a été augmenté à ce jour. Ensuite, on aura les résultats au mois de juillet, donc je vous en parlerai et, de là, nous en parlerons en Conseil d'Administration et nous prendrons les directions nécessaires pour aider les personnes âgées. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, la majorité :

Pour : 21	Contre : 0	Abstentions : 6 - C. ORABONA - M-C. CRUCIANI-LUCIANI - J. SEVEON - B. GIUDICELLI - S. MARCHETTI - C. PAOLINI	Non-participation au vote : 2 A. SANTINI + Pouvoir	Total votants : 27
-----------	------------	--	---	--------------------

- **ATTRIBUE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 255 000€ au Centre Communal d'Action Sociale.
- **DIT** que cette somme est prévue au chapitre 65 « Charges de gestion courantes » du Budget Service Général de la Commune.

31. ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A LA CAISSE DES ECOLES :

Le Maire réintègre la séance.

Le Président expose à l'assemblée communale que pour équilibrer le budget de la Caisse des Ecoles, il est nécessaire de voter une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000,00 €. Cette somme est prévue au chapitre 65 « Charges de gestion courantes » du budget du Service Général de la Commune.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, en date du 11/04/2023.

Mme S. MARCHETTI : « Une justification du coup parce que c'est vrai, la Caisse des Ecoles c'est toujours la même chose, à part l'achat de livres, il n'y a rien à attribuer, simplement pour justifier le vote et le vote précédent, du coup comme on a voté contre tous les budgets on va s'abstenir. »

Mme S. VAUTIER : « En fait c'est une aide qui est donnée chaque année aux parents. C'est la possibilité pour eux de faire l'économie de tout ce qui est livres, fichiers. Les parents n'achètent rien pour les enfants qui arrivent à l'école, ils ont juste leur trousse et leurs crayons de couleurs et tout le reste est fourni par la Mairie. Ça représente à peu près 40 € par enfant. »

Le Maire : « Je rappelle que, pour rebondir sur les propose de Mme VAUTIER, le budget de la Caisse des Ecoles, il y a de cela quelques années, était beaucoup plus conséquent parce que tout ce qui était Pôle Enfance et Jeunesse y était rattaché, et nous nous étions rendus compte que ce n'était pas comme ça qu'il fallait procéder et qu'il était de meilleure gestion que d'enlever de la Caisse des Ecoles tout ce qui touchait au Pôle Enfance et Jeunesse, ce qui a été fait, qui a été intégré au Budget Général de la Ville pour ne garder à la Caisse des Ecoles que ce qui relève justement du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles où les parents sont représentés, c'est-à-dire ce qu'a évoqué Mme VAUTIER, l'aide qui est destinée aux parents pour l'acquisition d'un certain nombre de choses. »

M. J. SEVEON : « Juste pour notre information : les prérogatives et le champ de compétence de la Caisse des Ecoles est limitée, c'est-à-dire qu'elle n'a aucune autre compétence que l'acquisition des manuels scolaires ? »

Mme S. VAUTIER : « Il est évident que c'est 40 € par enfant, tous les enfants y ont droit à Calvi, en début d'année scolaire, puisque nous on finance tout, plus les cadeaux du Noël des enfants, et ensuite, il est évident qu'il y a un autre budget pour tout ce qui est spectacles de Noël, pour l'Arbre de Noël, pour tout ce qui est charges courantes lorsqu'on qu'on change le mobilier dans les classes, comme dernièrement au Conseil de Classes de Cardellu où l'on nous a demandé de mettre des fontaines à eau, donc il y a un autre budget qui est à côté. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Pour : 29	Contre : 0	Abstention : 0	Retrait de vote : 0	Total votants : 29
-----------	------------	----------------	---------------------	--------------------

- **ATTRIBUE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000,00 € à la Caisse des Ecoles.
- **DIT** que cette somme est prévue au chapitre 65 « Charges de gestion courantes » du Budget Service Général de la Commune.

32. ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET PLAGE :

Le Président expose à l'Assemblée communale que pour équilibrer le Budget Plage, il est nécessaire de voter une subvention de fonctionnement d'un montant de 236 000,00 €.

Cette somme est prévue au chapitre 65 « Charges de gestion courantes » du Budget du Service Général de la Commune.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, en date du 11/04/2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

Pour : 23	Contre : 0	Abstentions : 6 - C. ORABONA - M-C. CRUCIANI-LUCIANI - J. SEVEON - B. GIUDICELLI - S. MARCHETTI - C. PAOLINI	Retrait de vote : 0	Total votants : 29
-----------	------------	--	---------------------	--------------------

- **ATTRIBUE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 236 000,00 € au Budget Plage.
- **DIT** que cette somme est prévue au chapitre 65 « Charges de gestion courantes » du Budget Service Général de la Commune.

33. ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1611-4 et L.2313-1.

Considérant l'importance pour la vie locale de l'apport et du rôle des associations "Loi 1901", de la participation des citoyens à la vie de la cité, des liens d'amitié et de fraternité tissés entre tous.

Le Président propose d'allouer les subventions aux associations telles que présentées dans le tableau et demande l'autorisation de signer la convention jointe en annexe avec l'association « On the Rocks ».

Mme P. SIMEONI, M. D. BICCHIERAY (+ Pouvoir) et P. MATTEI quittent la séance et ne participeront pas au vote, soit 4 retraits de vote.

N° ORDRE	ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2023	POUR	CONTRE	ABSENCES	RETRAIT DE VOTE
1	SPORT@CALVI	6.000€	19	0	6	4
2	FCB	4.000€	19	0	6	4
3	JS CALVI	4.000€	19	0	6	4
4	ON THE ROCKS	25.000€	19	0	6	4
5	LIGUE CORSE DE TENNIS	12.000€	19	0	6	4
VOTES			19	0	6	4

- C. ORABONA
- M-C. CRUCIANI-LUCIANI
- J. SEVEON
- B. GIUDICELLI
- S. MARCHETTI
- C. PAOLINI

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, en date du 11/04/2023.

M. J. SEVEON : « Ce n'est pas une question, mais quand on aide les associations, vous aidez aussi en mettant à disposition les infrastructures : le Tennis Club de Calvi, le Stade de Football Faustin Bartoli et j'en passe. Dans la maîtrise de l'entretien que vous faites de ces infrastructures, là on voit qu'on aide et le jeu en vaut la chandelle : le Tennis Club, tous les ans on recommence à aider en termes d'entretien de la surface mais, au bout du compte, on aurait réussi à payer des courts neufs plutôt que de faire tous les ans refaire la surface. Ce sont des investissements qui finissent par être lourds et je pense que, dans la gestion que vous avez des infrastructures, il faudrait réfléchir à avoir un investissement massif une fois de temps en temps, mais ne plus avoir à y revenir tous les ans, parce qu'au bout du compte, quand on va faire l'addition sur les dix dernières années de l'argent qui a été investi sur les surfaces, peut-être qu'on aurait pu se poser la question et se dire, là on refait, on emprunte ou on investit, on va chercher des plans de financement et on refait les infrastructures à neuf. Le discours sera le même pour le Stade Faustin Bartoli : on vous avait signalé l'état de dégradation des grillages, vous les avez refaits, on remercie l'attention que vous avez portée à nos remarques. Aujourd'hui, ils sont encore à refaire. Donc, tout ça cumulé fait que ça grève notre budget de fonctionnement et peut-être qu'il y a un dysfonctionnement dans la gestion des infrastructures qui sont mises à la disposition du public. »

Le Maire : « S'agissant de la réfection partielle des cours de tennis de cette année, ça sera subventionné à 80 %, ce n'est pas une somme très importante, mais c'est toujours ça. Sur les quatre ou cinq associations, pourquoi celles-ci et pas les autres, simplement parce que le déroulé des tournois c'est maintenant et ce n'est pas après la saison. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité et comme mentionné dans le tableau des votes ci-dessus :

- **DECIDE D'ALLOUER** les subventions aux associations telles que présentées dans le tableau ci-dessus.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2023 du Service Général, chapitre 65.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec l'association « On the Rocks », annexée à la présente.

34. ELARGISSEMENT DE LA ZONE DE STATIONNEMENT PAYANT – FIXATION DU TARIF DE STATIONNEMENT PAYANT SUR

VOIRIE :

Devant la problématique du stationnement pour les résidents dans le Quartier Neuf et à la Citadelle, il est proposé, à l'instar de la Pointe Saint François, de l'Avenue Marche et de la Rue Albert 1^{er}, de créer une zone de stationnement payant, dont la durée est limitée à 3 h, mais ouverte de façon permanente aux titulaires d'un abonnement de 35 €.

Cette tarification a permis de résoudre la problématique du stationnement des résidents Pointe Saint François. Il est donc proposé de l'élargir au Quartier Neuf et à la Citadelle. De plus, une rectification concernant la Rue Albert 1^{er} est apportée.

Problématique de la fixation du Forfait Post Stationnement :

L'article L.2333-87 du CGCT indique que le Forfait Post Stationnement est applicable lorsque la redevance correspondant à la totalité de la période de stationnement n'est pas réglée dès le début du stationnement ou est insuffisamment réglée. Son montant ne peut être supérieur au montant de la redevance due pour la durée maximale de stationnement prévue, hors dispositifs d'abonnement, par le barème tarifaire de paiement immédiat en vigueur dans la zone considérée.

C'est pourquoi la durée maximale d'autorisation de stationnement n'est en réalité pas la dernière tranche de chaque barème mais bien l'avant-dernière pour un paiement normal du stationnement.

Le Maire propose d'abroger la délibération n°02/2022 du 30 mars 2022 et d'adopter la structure tarifaire entière du stationnement sur voirie telle qu'indiquée ci-dessous.

IDENTIFICATION DES ZONES

5 zones de tarification différentes sont identifiées :

- **Zone rouge** : Avenue Christophe Colomb, Rue de la République, Avenue Santa Maria (devant la Résidence Azur), Boulevard Wilson.
- **Zone orange** : parking du Port de Commerce
- **Zone violette** : Rue Albert 1^{er} – Pointe St François – Avenue Marche – Rue Via Lucie – Rue Via Antoine - Chemin Montée des Ecoles – Citadelle.

ZONE ROUGE – STATIONNEMENT DE COURTE DUREE

La zone rouge est payante du 1^{er} avril au 31 octobre de 9h à 21 h tous les jours. Les porteurs du macaron peuvent se garer 1h par 24 h devant la Roseraie gratuitement en prenant un ticket à l'horodateur.

Durée maximale autorisée	2h00
Forfait post-stationnement	17,00€

Tarification :

Durée	Tarif
30 min	1,00 €
1h00	2,00 €
1h30	3,00 €
2h00	17,00 €

ZONE ORANGE – STATIONNEMENT DE LONGUE DUREE

La zone orange est payante du 1^{er} avril au 31 octobre de 9h à 21 h tous les jours.

Elle est ouverte de façon permanente aux porteurs d'un abonnement moyennant une redevance de 35€.

Les abonnements sont octroyés aux résidents de la Commune, sur présentation d'un justificatif de domicile, ou aux personnes travaillant à Calvi sur présentation d'un certificat de travail de l'employeur, bulletin de paie ou contrat.

Durée maximale autorisée	12h15
Forfait post-stationnement	17,00€

Tarification :

DUREE	TARIF	DUREE	TARIF
30 mn	1,00 €	7 h 00	9,00 €
1 h 00	2,00 €	8 h 00	9,80 €
2h00	4,00 €	9 h 00	10,60 €
3 h 00	5,20 €	10 h 00	11,00 €
4 h 00	6,40 €	11 h 00	11,40 €
5 h 00	7,40 €	12 h 00	11,80 €
6 h 00	8,20 €	12 h 15	17,00 €

3

ZONE VIOLETTE – STATIONNEMENT RESIDENT :

Elle est ouverte de façon permanente aux porteurs d'un abonnement moyennant une redevance de 35€.

Les abonnements sont octroyés aux résidents de la Commune, sur présentation d'un justificatif de domicile, ou aux personnes travaillant à Calvi sur présentation d'un certificat de travail de l'employeur.

Durée maximale autorisée	3 h
Forfait post-stationnement	17€

Tarification :

DUREE	TARIF
0h30	1,00 €
1 h00	2,00 €
1h30	3,00 €
2 h00	4,00 €
2h30	5,00 €
3h00	17,00 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, en date du 11/04/2023.

M. B. GIUDICELLI : « On a là aussi fait état dans cette délibération de la volonté de régler un peu, ou tout du moins aborder, la problématique du stationnement en ville et c'est tout à fait louable parce qu'on est tous au quotidien face à ce problème de stationnement. Seulement, là encore, on va voir de manière très partielle le traitement de ce problème au cas pas cas, quartier par quartier, et on va progressivement, chaque année, agrandir ou pas d'ailleurs, cette zone de stationnement payant. On aurait aimé avoir dans cette vision-là, dans cette étude-là, la mise en place de parkings en amont parce que c'est vrai qu'il y a un problème de stationnement au cœur de la ville et dans la première périphérie, plus particulièrement l'été, mais ça pourrait être aussi abordé avec une vision un peu plus extérieure avec la mise en place de parkings en amont, comme on l'a évoqué, comme ça été dit dans le PLU : M. DELPOUX l'avait bien précisé lors de la présentation du PLU, il y en a deux, force est de constater qu'on en est loin, mais, par contre, on va mettre en place des mesures et l'extension des zones de stationnement. Donc voilà pourquoi nous n'allons pas être favorables à cette délibération, non pas que l'on ait une vision contre le fait d'avoir des stationnements payants, mais on a une vision qui est plus globale et on aimerait que le problème de stationnement, tout comme le problème des mobilités, soit traité de manière globale sur l'ensemble du territoire de la Commune avec aussi la prise en compte de nos visiteurs. M. le Maire le signalait tout à l'heure, quand on est visiteur on doit contribuer, vous avez contribué à hauteur de 7 €, nos visiteurs le font quotidiennement l'été et ils ne s'en plaignent pas non plus, dans la mesure où ils ont une offre de stationnement ; par contre, ils s'en plaignent quand ils n'ont pas la possibilité de dépenser parce qu'il n'y a pas de place et même à 7 € la journée. Donc, voilà pourquoi on ne va pas être favorable à cette délibération parce qu'on aurait souhaité une vision globale et une mise en place d'un plan global de stationnement, de tarification, y compris de mobilité pour permettre aux gens d'être conduits au cœur de la ville à partir de la périphérie ».

M. J. SEVEON : « Juste pour une suggestion, un cas un peu particulier du stationnement : des professionnels qui viennent travailler au cœur de la ville, des dépanneurs, des gens qui travaillent sur Calvi et qui se plaignent de ne pas pouvoir bénéficier des cartes de stationnement, je ne sais pas si c'est le cas, il faut visiblement un justificatif de domicile ? Une personne qui aurait un siège social dans l'Interco, par exemple, et qui veut venir dépanner à Calvi, il ne peut pas disposer d'une place de stationnement, d'une carte ? C'est-à-dire, en gros, ne peut dépanner et stationner dans Calvi que le résident ? Que demander comme documents pour avoir une carte ? »

Le Maire : « Soit être résident comme nous le sommes, soit une attestation d'un employeur qui indique que demain vous habitez à Lumio ou Calenzana, mais que vous venez travailler à Calvi. »

M.J. SEVEON : « Donc un plombier qui serait domicilié à Calenzana ne peut pas obtenir cette carte d'abonnement ? »

Le Maire : « Sur quelle base ? ».

M.J. SEVEON : « Mais c'est ça la question. »

Le Maire : « Il y a des stationnements qui peuvent être possibles quand c'est rapide, sur les aires de livraison, il y a une tolérance, ou à ce moment-là la personne ne paie pas si c'est un dépannage. »

M.J. SEVEON : « La proposition qui pourrait être faite, après ce n'est que sur le périmètre de l'intercommunalité, ça pourrait être cohérent dans le cadre de métiers bien particuliers, de proposer, c'est une suggestion qui est faite ! »

M. le Maire : « A étudier et à vérifier juridiquement. »

Mme S. MARCHETTI : « Juste pour compléter : le fait d'avoir un abonnement ne garantit pas qu'on va trouver une place en centre-ville et, pour réitérer une remarque que j'avais faite l'année dernière, je trouve tout à fait louable le fait que vous vouliez fluidifier le stationnement en évitant les voitures ventouses toute la journée sur des places, surtout en centre-ville, mais pour moi le principe des 17 € les deux heures reste à mon sens contreproductif parce que je pense que beaucoup de personnes se disent « Je préfère payer l'amende que payer le stationnement ». C'est mon point de vue et je pense l'objectif est partagé, mais la méthode n'est peut-être pas, à mon sens, celle qui va faire venir le plus de gens à se garer en centre-ville. »

M. le Maire : « C'est la seule méthode juridique qui existe dans toutes les villes de France lorsqu'on a un stationnement limité dans le temps, parce que lorsque vous dépassez ou lorsque vous ne payez pas le stationnement, il faut payer un Forfait Post-Stationnement. A Calvi, il est de 17 €, il y a des communes où il est à 35 €, d'autres où il est à 50 €. Ça veut dire qu'il ne faut pas rester plus d'une heure et demie, c'est simple à comprendre. On ne peut pas rester sur le Boulevard Wilson plus d'une heure et demie. Si vous voulez rester plus d'une heure et demie, ça vous regarde, vous payez 17 €, mais ce n'est pas le but. Si vous ne mettez pas un tarif dissuasif, un Forfait Post Stationnement, ça équivaut à faire payer le stationnement. A un moment donné, on ne peut pas expliquer autrement parce que c'est la réglementation, c'est la Loi. Jusqu'à présent, les communes ne percevaient pas de droit

de stationnement. Le PV était mis par la Police municipale, c'est l'Etat qui encaissait. Sur les horodateurs, il y a cette nouveauté qui est sortie il y a trois ou quatre ans, mais il faut pour cela appliquer un Forfait Post-Stationnement, sinon ce n'est pas dissuasif. Le but ce n'est pas de dire aux gens vous devez payer 17 € pour rester deux heures, le but c'est de dire aux gens vous ne pouvez rester qu'une heure et demie. Et si vous ne payez pas votre stationnement, ça arrive ou si vous dépassez votre temps de stationnement eh bien vous allez payer plus cher, parce qu'il faut faire tourner les places sur le Boulevard pour les commerçants, ce n'est que ça, mais il y a d'autres communes, vous vérifiez, ça vaut 35 ou 50 €. Voilà, c'est comme ça, sinon les gens ne tournent pas. Et je rappelle quand même que quand nous avons un abonnement ce n'est pas une garantie d'avoir une place, mais ce n'est qu'un abonnement à 100 €. Maintenant si voulez que l'on vous garantisse une place, ça peut exister ailleurs, mais on n'est pas à 100 € et alors on vous garantit une place. Très honnêtement, le système n'est pas parfait, la configuration de la Ville est ce qu'elle est, il manquera toujours des places ici comme ailleurs. Aujourd'hui, ce qu'on vous propose, c'est justement pour éviter que les touristes notamment cherchent à échapper au stationnement payant en allant fureter du côté du Quartier Neuf, voire à la Citadelle, pour éviter de payer, on vous propose de mettre en place un stationnement payant dans ces zones périphériques, ça ne changera rien pour le Calvais, rien du tout, puisque le Calvais prend un abonnement, rare est le Calvais qui ne prend pas d'abonnement ne serait-ce qu'à 35 €, ça veut dire que le Calvais pourra stationner autant de temps que bon lui semble à la Citadelle bien qu'elle soit interdite sauf aux riverains, car il faudrait mettre une barrière avec une carte ; dans le Quartier Neuf, c'est la même chose et c'est vrai qu'à la Pointe St François on s'est rendu compte que, même s'il y a encore des imperfections, le fait d'avoir mis ce système en place, en concertation bien sûr avec les riverains, permet d'éviter que le touriste ne vienne stationner parce que c'est très cher et le Calvais, surtout le riverain, arrive à trouver une place. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

Pour : 23	Contre : 2 - S. MARCHETTI - C. PAOLINI	Abstentions : 4 - C. ORABONA - M-C. CRUCIANI-LUCIANI - J. SEVEON - B. GIUDICELLI	Retrait de vote : 0	Total votants : 29
-----------	--	--	---------------------	--------------------

- **DECIDE D'ABROGER** la délibération N°02/2022 du 30 mars 2022.
- **ADOpte** la structure tarifaire entière du stationnement sur voirie telle qu'indiquée ci-dessous.

PATRIMOINE :

35. TOPONYME DE LA ROUTE DU DOCTEUR MASSONI :

Le Maire informe l'Assemblée communale que la portion de route reliant le rond-point de la future Salle de Spectacles, au rond-point de la Route de Pietramaggiore, est appelée par la tradition orale « Route du Docteur MASSONI », mais n'est pas officiellement enregistrée.

Le Maire propose de soumettre au vote de l'Assemblée le toponyme suivant pour ladite portion de route : « **Route du Docteur MASSONI.** »

Mme C. ORABONA : « Sur les GPS, elle est déjà mentionnée : on sait très bien que c'est la Route du Docteur MASSONI, mais j'aurais aimé que l'on précise qu'il y a eu des évènements qui ont inauguré cette route sous la mandature de M. Xavier Colonna. »

Le Maire : « Pas de délibération en ce qui concerne cette inauguration. »

Mme C. ORABONA : « Alors, de par la tradition, j'en appelle plutôt aux personnes plus âgées qui ont connu ça dans les années 78-79, mais vous le savez très bien, M. le Maire, cette route a été inaugurée, elle a été construite, je sais que le Maire était M. X. Colonna et que ma grand-mère était celle qui avait coupé le ruban mais, pour le reste, c'est plus de la tradition orale puisque c'est une cession de route. Je confirme que, tant au niveau des parcelles que de la voirie, cette voie publique n'est pas encore dans le patrimoine de la Commune. »

Le Maire : « Pensez-vous qu'un matin nous nous soyons réveillés, nous Majorité, en nous disant « Tiens, la Route du Docteur Massoni n'a jamais été officiellement validée, il faudrait le faire ». La demande émane de quelqu'un de votre famille qui nous a indiqué qu'une personne plus âgée que nous, y compris que moi-même, n'avait jamais trouvé de trace et que l'on pouvait vérifier - chose qu'on va essayer de faire dans les archives qui nous restent, qu'officiellement cette route a été baptisée du nom de la personne qui en a fait « cadeau », c'est-à-dire du nom du regretté Docteur MASSONI. C'est une histoire qui traîne depuis quelque temps, on nous a rappelé que ce serait bien que le Conseil Municipal officiellement donne ce nom à la Route, c'est ce que nous vous proposons de faire aujourd'hui parce que, encore une fois, peut-être avez-vous raison, sur l'inauguration nous n'avons pas trouvé de trace, peut-être y en a-t-il une, et des personnes plus âgées que nous affirment qu'il n'y a jamais eu d'inauguration, voire même de délibération du Conseil Municipal pour l'entériner. »

Mm C. ORABONA : « Il n'y a pas eu de cession. »

M. Le Maire : « Non, si ce n'était que la cession ce n'était pas grave, ça date de cinquante ans en arrière. Qu'elle existe, oui on le sait, mais si officiellement le Conseil Municipal n'a jamais délibéré, et apparemment les petites recherches qui ont été menées n'ont pas démontré que le Conseil Municipal avait délibéré, fort de la demande qui émane d'un membre de la famille, on nous a demandé de nous prononcer, ce n'est même pas nous, je suppose que ça sera voté, de vouloir officialiser le non du regretté Docteur Massoni s'agissant la portion de route qui a été décrite. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Pour : 29	Contre : 0	Abstention : 0	Retrait de vote : 0	Total votants : 29
-----------	------------	----------------	---------------------	---------------------------

- **DECIDE** d'accéder à la proposition de Monsieur le Maire.
- DIT** que la portion de route reliant le rond-point de la future Salle de Spectacles au rond-point de la Route de Pietramaggiore portera officiellement le toponyme « **Route du Docteur MASSONI** ».

PETITES VILLES DE DEMAIN :

36. TRAVAUX DE RENOVATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DE L'AVENUE CHRISTOPHE COLOMB – APPROBATION DE L'OPERATION ET DEMANDE DE FINANCEMENT :

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal, dans sa séance du 13 juillet 2021, a approuvé le financement d'une étude de faisabilité préalable aux travaux du réseau d'assainissement collectif de l'Avenue Christophe Colomb, comprenant une inspection du réseau et la réalisation d'un avant-projet.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une inspection des 600 mètres linéaires du réseau de collecte des eaux a été réalisée sur ce tronçon en mai 2022, à la suite de nombreuses casses induisant la multiplication des interventions. Il a été mis en évidence de nombreux désordres majeurs : un premier effondrement du collecteur sur 30 ml sous le Parking du Super U, un second effondrement sur 40 ml sous le carrefour entre la RT30 et la Rue de Pietramaggiore, fissurations, poinçonnements, dégradations de surface, décentrages radiaux, dépôts de graisse, encrassements, pénétrations d'eaux parasites de divers défauts d'étanchéité.

Suite à cette inspection, un avant-projet a été réalisé définissant des travaux de rénovation nécessaires des réseaux d'assainissement de l'Avenue Christophe Colomb.

L'intervention sur ce réseau d'assainissement est contrainte par la présence de canalisations amiantées, une importante profondeur du réseau, l'encombrement du sous-sol par les autres réseaux, le passage du réseau existant sous les immeubles, la proximité immédiate de la nappe phréatique ainsi que de la Route Territoriale n°30.

Le Maire présente la notice explicative du projet en précisant que la solution B a été retenue afin de remplacer la totalité des réseaux et de les déplacer sur le domaine public communal.

Le coût de l'opération se décompose ainsi :

Opération : <i>Travaux de rénovation des réseaux d'assainissement de l'Avenue Christophe Colomb</i>	Montants HT estimatifs
Prestations intellectuelles	190 000,00 €
Travaux	2 009 000,00 €
Divers et aléas	291 000,00 €
Total	2 490 000,00 €

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Opération : <i>Travaux de rénovation des réseaux d'assainissement de l'Avenue Christophe Colomb</i>	Montant HT	Pourcentage
Agence de l'Eau	1 743 000,00	70 %
Collectivité de Corse	498 000,00	20 %
Commune	249 000,00 €	10 %
Total	2 490 000,00 €	100%

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, en date du 11/04/2023.

M. J. SEVEON : « On en a parlé en Commission des Finances, donc à la Majorité s'est jointe l'Opposition : l'alternative constructive de valider le projet n°2, de remettre les réseaux sur la voie publique, ça paraît une évidence avec la réserve et on met un point d'honneur à souligner la réserve, c'est que c'est l'entrée de ville, on n'a qu'une seule occasion de faire une bonne première impression et aujourd'hui on peut sur l'entrée de la ville faire une meilleure impression que ce qu'elle donne aujourd'hui, à savoir des trottoirs vieillissants, voire parfois malmenés par les racines des pins, donc la question c'est de se dire on ne va pas démonter la route dans un an ou deux, puis la redémonter dans dix ans pour réhabiliter l'entrée de la ville. Donc la partie qui est envisagée pour les travaux, sous le contrôle de M. ACQUAVIVA : on part à peu près de la station de pompage, en face du Calvi Hôtel et on va jusqu'au Super U.

Donc, là, il y a des difficultés de cheminement pour les piétons, les trottoirs sont soulevés souvent par des racines des pins du côté droit quand on rentre en ville, il n'y a pas de continuité de trottoirs. Je pense qu'il faut une réflexion sur les cheminements, sur la qualité des trottoirs, on ne peut pas se lancer dans des travaux pareils sans rajouter la strate de réflexion sur l'aérien, ce serait vraiment dommage de rater cette occasion-là de valoriser les commerces, de valoriser l'entrée de la ville. Donc oui pour nous, sous conditions que soit amenée dans la réflexion la réhabilitation, on va dire, de cette portion du cœur de ville. J'espère avoir été clair sur le principe ? »

Le Maire : « *L'idée en elle-même est très loin d'être saugrenue. Le petit bémol, c'est la chose suivante : il y a l'urgence des travaux souterrains qui incombent à la Commune de Calvi et il y a la réflexion sur la chaussée, sur l'aérien, qui incombe, en partenariat en tout cas, à la Collectivité de Corse. Puisque s'agissant d'une route territoriale, le réseau d'eau et l'assainissement, c'est le nôtre, après autorisation de la Collectivité, on fera les travaux nécessaires. Tout ce qui est la surface, les trottoirs, la chaussée etc., ça ne peut être des travaux engagés que par la Collectivité de Corse ou sous maîtrise d'ouvrage déléguée par la Commune, mais subventionnée par la Collectivité de Corse. C'est-à-dire que si demain on mène une réflexion qui va aboutir à un chiffrage, c'est quand même 500 mètres linéaires. Alors ce n'est pas beaucoup, mais ce n'est pas négligeable non plus, y compris en termes d'aménagement, pourquoi pas, parce qu'à l'époque on est allé au plus précis, on ne parlait pas de voie verte, ni rien, on a fait une chaussée de 5 m et on a fait des trottoirs à n'en plus finir, mais c'était un parti pris, il y a 30 ans en arrière. Aujourd'hui, il ne faudrait pas que les travaux de surface nous empêchent d'abord de commencer au plus tôt les travaux de sous-sol, il faudrait le faire concomitamment, parce que si demain on attend une réponse de la Collectivité de Corse, comme nous l'attendons dans d'autres domaines, pour commencer des travaux indispensables au bon fonctionnement de la Ville, on ne va pas s'en sortir donc le principe : on cherche d'abord les financements que nous devrions avoir et on reviendra devant le Conseil Municipal avec le financement sur un projet. C'est l'option n°2 qui a été plutôt validée et c'est très bien, après ça ne va pas nous empêcher, à condition qu'on ait un interlocuteur en face de nous qui réponde, de dire on va avoir un problème, puisqu'on va déchausser, ce serait bien que la Collectivité de Corse, parce que je rappelle que c'est elle, j'ai une petite expérience en la matière, les traversées de ville, c'est la Collectivité de Corse qui les porte avec une participation des communes. En général, on est sur des règles de fonctionnement 80 % / 20 % . »*

M. J. SEVEON : « *On a la chance d'avoir deux conseillers territoriaux avec nous, je pense qu'on peut leur soumettre l'idée de défendre un projet qui serait porté collectivement à l'Assemblée. »*

Le Maire : « *Encore faut-il avoir un interlocuteur en face ... ».*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Pour : 29	Contre : 0	Abstention : 0	Retrait de vote : 0	Total votants : 29
-----------	------------	----------------	---------------------	--------------------

- **APPROUVE** la solution B correspondant au remplacement de la totalité des réseaux de l'Avenue Christophe Colomb et à leur déplacement sur le domaine public communal.
- **SOLLICITE** l'Agence de l'Eau, à hauteur de 70 %, et la Collectivité de Corse, à 20 % de l'opération, le reste est financé par la Commune.
- **FIXE** ainsi le plan de financement :

Opération : Travaux de rénovation des réseaux d'assainissement de l'Avenue Christophe Colomb	Montant HT	Pourcentage
Agence de l'Eau	1 743 000,00	70 %
Collectivité de Corse	498 000,00	20 %
Commune	249 000,00 €	10 %
Total	2 490 000,00 €	100%

- **PRECISE** que les crédits seront prévus au Budget communal.
- **AUTORISE** le Maire à effectuer et signer les documents afférents à ce dossier.

37. **CONSTRUCTION DES RESERVOIRS D'EAU POTABLE – APPROBATION DE L'OPERATION ET DEMANDE DE FINANCEMENT :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Ville de Calvi a réalisé un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable en 2020 qui préconise l'abandon des trois réservoirs existants (SAB, Capuccino, Gendarmerie) et la construction de deux nouveaux réservoirs (SAB, Capuccino).

Le Maire rappelle que la Commune ne possède actuellement que de trois réservoirs, d'une capacité globale de 1106 m3. Or, ces ouvrages sont en état de dégradation avancée.

D'autre part, la Ville de Calvi dispose d'une population permanente d'environ 5 330 habitants, mais présente une très importante activité touristique durant la période estivale. En pic estival, la ville dessert plus de 30 000 habitants en eau potable.

Le fonctionnement actuel des ressources montre qu'il existe d'ores et déjà un déficit d'autonomie en période estivale (autonomie inférieure à 24h) pour l'ensemble des réservoirs, ce qui souligne l'insuffisance des infrastructures existantes d'eau potable sur la Commune.

Enfin, le Comité de Bassin Corse a identifié la Commune de Calvi comme étant fortement vulnérable face aux disponibilités en eaux superficielles.

Dans ce cadre, il convient de sécuriser les infrastructures de distribution d'eau potable par la construction de deux nouveaux réservoirs disposant d'une plus grande capacité de stockage et situés à une côte altimétrique supérieure :

- Création d'un nouveau réservoir SAB de 4 750 m3
- Création d'un nouveau réservoir Capuccino de 450 m3

L'objectif est de garantir à la Ville de Calvi une meilleure autonomie pour faire face aux déficits de pluviométrie notamment en période de canicule, de réduire la dépendance de la Commune face à cette ressource partagée et d'anticiper les besoins futurs liés à l'évolution démographique.

Le Maire présente l'étude d'avant-projet de construction des réservoirs d'eau potable sur la Commune de Calvi suite au schéma directeur d'eau potable.

Le coût de l'opération se décompose ainsi :

Opération : <i>Construction des réservoirs d'eau potable</i>	Montants HT estimatifs
Maîtrise d'œuvre	462 000,00 €
AMO et Missions complémentaires	109 000,00 €
Travaux	5 691 221,00 €
Divers et aléas	283 779,00 €
Total	6 546 000,00 €

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Opération : <i>Construction des réservoirs d'eau potable</i>	Montant HT	Pourcentage
Appel à projets de l'Agence de l'Eau « Sécurisation de l'alimentation eau potable pour les collectivités »	3 273 000,00 €	50 %
Collectivité de Corse	1 963 800,00 €	30 %
Commune	1 309 200,00 €	20 %
Total	6 546 000,00 €	100%

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, en date du 11/04/2023.

M. J. SEVEON : « Dans la commission, le sujet de l'Eau est un sujet primordial qui devient de plus en plus prégnant et, évidemment, on est en faveur des aménagements qui pourront sécuriser notre ressource en eau avec un point de vigilance quand même pour ceux qui ont ouvert le dossier : l'impact paysager du réservoir qui sera sous Notre Dame de la Serra, tel qu'il est présenté, pour moi est plus qu'inquiétant parce que le paysage ça fait partie de notre patrimoine. On a besoin, lui aussi, de le préserver, donc l'équilibre dans le projet entre le patrimoine paysager, la sécurisation en eau, tel qu'il a été présenté sur le bassin en particulier de la Serra, pour moi, n'est pas équilibré, donc j'attire l'attention de l'ensemble du Conseil Municipal sur le point de vue à Notre Dame de la Serra et je pense que c'est un point de vigilance à avoir, il faut qu'il soit transparent ce réservoir, sinon on toucherait gravement au patrimoine. »

Le Maire : « D'ailleurs, j'étais en train de poser la question à M. DELPOUX : je ne connais pas exactement la nature de l'ouvrage : il faut peut-être même un permis de construire ou au moins une DP (Demande Préalable). Donc, ce qui voudrait dire que la Commission d'Urbanisme aura à connaître de son intégration paysagère et là il faudra être vigilant, mais nous partageons tout à fait, il y a la nécessité, il y a le besoin, mais après il ne faut pas faire n'importe quoi pour atteindre cet objectif. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Pour : 29	Contre : 0	Abstention : 0	Retrait de vote : 0	Total votants : 29
-----------	------------	----------------	---------------------	---------------------------

- **APPROUVE** la construction de deux nouveaux réservoirs d'eau potable sur la Commune de Calvi
- **SOLLICITE** l'Agence de l'Eau à hauteur de 50 % et la Collectivité de Corse à 30 % de l'opération, le reste est financé par la Commune.
- **FIXE** ainsi le plan de financement :

Opération : <i>Construction des réservoirs d'eau potable</i>	Montant HT	Pourcentage
Appel à projets de l'Agence de l'Eau « Sécurisation de l'alimentation eau potable pour les collectivités »	3 273 000,00 €	50 %
Collectivité de Corse	1 963 800,00 €	30 %
Commune	1 309 200,00 €	20 %
Total	6 546 000,00 €	100%

- **PRECISE** que les crédits seront prévus au Budget communal.
- **AUTORISE** le Maire à effectuer et signer les documents afférents à ce dossier.

TRAVAUX PUBLICS :

38. CONVENTION RELATIVE AU VERSEMENT D'UNE OFFRE DE CONCOURS POUR LA REALISATION DE TRAVAUX – EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE LIEU-DIT « L'ONDELLA » - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION :

Le Maire informe le Conseil Municipal que les habitations situées Route de Pietramaggiore, lieu-dit « L'Ondella » à Calvi, ne sont pas raccordées au réseau public d'eau potable et sont alimentées via des forages domestiques privés, conformément aux autorisations d'urbanisme qui ont été délivrées à l'époque.

L'ensemble des riverains ont sollicité la Commune afin d'être desservis par le réseau public d'eau potable situé chemin « Monte Fiascone » afin de ne plus être dépendants de leurs forages domestiques.

Les pétitionnaires ont précisé qu'étant donné les conditions climatiques et les sécheresses en période estivale, leurs forages domestiques ne permettent plus d'avoir une eau de qualité et en quantité suffisante pour satisfaire leurs besoins.

L'étude du raccordement des habitations (hors branchement des compteurs) a mis en avant la possibilité technique de pouvoir réaliser une extension du réseau d'eau potable qui est situé chemin « Monte Fiascone » à environ 380 m des habitations, pour un montant de travaux de 90 930 € HT.

Considérant que cette extension du réseau public d'eau potable a pour vocation de desservir uniquement les sept habitations, les riverains ont proposé à la Ville de Calvi de prendre en charge 50 % du coût des travaux d'extension du réseau d'eau potable, par le biais d'une offre de concours.

Il est donc nécessaire de pouvoir contractualiser une convention relative au versement d'une offre de concours pour la réalisation de ces travaux.

Le Maire présente le projet de convention et précise les modalités techniques et administratives de cette convention.

Il convient donc d'autoriser le Maire à signer la convention relative au versement d'une offre de concours pour la réalisation de travaux d'extension du réseau d'eau potable lieu-dit « L'Ondella » à Calvi.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, en date du 11/04/2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité :**

Pour : 23	Contre : 0	Abstentions : 6 - C. ORABONA - M-C. CRUCIANI-LUCIANI - J. SEVEON - B. GIUDICELLI - S. MARCHETTI - C. PAOLINI	Retrait de vote : 0	Total votants : 29
-----------	------------	--	---------------------	--------------------

➤ **VALIDE** le projet de convention relatif au versement d'une offre de concours pour la réalisation de travaux.

➤ **AUTORISE** le Maire à signer la convention jointe en annexe.

ADMINISTRATION GENERALE :

39. CREATION CHAMBRE FUNERAIRE A CALVI (POMPES FUNEBRES MARIE-CLARISSE MATTEI) :

Un projet de création de chambre funéraire « Casa Funeraria di Balagna » a été déposé par les Pompes Funèbres Marie-Clarisse Mattei. Le projet serait situé sur les parcelles AH418 AH419, AH539 et AH327P de la commune de Calvi, Route de Porto D81B.

Cette chambre funéraire sera composée :

- D'une partie publique comprenant un bureau d'accueil avec sanitaires accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite, un salon de reconnaissance, deux salons de présentation du corps des défunts et une salle de cérémonie.
- D'une partie technique comprenant, conformément à l'art D 2223-83 du C.G.C.T., un laboratoire, des cellules réfrigérées pouvant accueillir trois corps, d'un garage de confidentialité destiné aux ambulances et véhicules funéraires à l'abri des regards extérieurs.

Conformément à l'article R 2223-74 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), c'est le Préfet, après avis du Conseil Municipal et du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques, qui autorise la création ou l'extension d'une chambre funéraire.

Le dossier de demande de création ou d'extension d'une chambre funéraire comprend obligatoirement :

- Une notice explicative
- Un plan de situation
- Un projet d'avis au public détaillant les modalités du projet envisagé. L'avis est ensuite publié, à la charge du demandeur, dans deux journaux régionaux ou locaux.

L'autorisation ne peut être refusée qu'en cas d'atteinte à l'Ordre Public ou de danger pour la salubrité publique.

La demande ayant été déposée le 28 mars 2023 auprès de la Préfecture de la Haute-Corse, le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir formuler son avis sur la création d'une chambre funéraire sollicitée par les Pompes Funèbres Marie-Clarisse Mattei.

M. J. SEVEON : « M. le Maire, vous vous êtes emparé de prérogatives à l'échelle de la Ville qui ne sont pas forcément celles de la Commune, à savoir la Santé. La Commune n'a pas à gérer les infrastructures de santé, vous l'avez saisi ça se justifie politiquement, c'est un service rendu à la population. Aujourd'hui, on n'est pas loin du service public dans le travail qui est rendu par une chambre funéraire. Moi, ce que je regrette, c'est qu'on n'ait pas, vous l'avez esquissé dans le PLU, la volonté d'avoir des zones d'aménagement concertées, qu'on n'ait pas intégré le projet de Marie-Clarisse dans le cadre d'un Pôle Santé Sociale. »

Le Maire : « Alors là, on n'est pas d'accord. Je ne vous permets pas. »

M. J. SEVEON : « Juste concrètement, il y a une chambre funéraire à l'Hôpital et c'est comme ça que ça fonctionnait jusqu'à présent. Alors, on va se mettre en perspective du fonctionnement avec l'attachement qu'on a, de solidarité au moment de la mort des proches, la localisation on s'accordera que ça va créer des complexités quand on a des cérémonies funéraires avec beaucoup de monde. Evidemment, le projet je l'ai lu attentivement, c'est un projet de qualité. On aurait, je pense, collectivement, gagné à avoir une réflexion et à trouver des conditions d'une installation peut-être à un endroit plus approprié. Mais, je suis largement favorable. »

Le Maire : « Le seul endroit qui était disponible, mais elle n'a pas voulu, un peu par rapport à ce que vous évoquez, c'était la Zone d'Activité Artisanale. Malheureusement, comme moi, vous vous rendez aussi en dehors de la commune et vous savez qu'Ajaccio, notamment, l'un des plus grands centres funéraires de l'île, l'établissement Piquet pour ne pas les nommer, est en zone d'activité artisanale. Je me suis rendu à Montpellier, il y a bientôt un an pour les obsèques de ma tante, le funérarium est grandiose, mais c'est dans une zone d'activité artisanale, alors pas industrielle. Folelli, c'est un peu pareil, pourquoi ? Parce qu'il y a l'espace pour les parkings. Donc, Marie-Clarisse a la volonté de faire quelque chose, un peu chez elle quelque part, puisqu'elle a un petit peu de terrain, c'est vrai et je partage votre avis il y aura quelques petites difficultés de stationnement, en espérant que ces difficultés soient le moins nombreuses possible tout au long de l'année.

Et sachant que la chambre funéraire de l'Hôpital, normalement, est réservée uniquement pour les décès qui se passent à l'Hôpital. Evidemment, depuis un certain temps, il fallait bien pallier au manque de funérarium, mais tout comme vous, bien entendu, nous vous proposons le dossier pour le soutenir et pour que la Commune de Calvi donne un avis favorable à la démarche. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

Pour : 29	Contre : 0	Abstention : 0	Retrait de vote : 0	Total votants : 29
-----------	------------	----------------	---------------------	--------------------

- **EMET** un avis favorable à la demande de création d'une chambre funéraire sur la commune de Calvi.
- **PRECISE** que le projet de demande de création d'une chambre funéraire sollicitée par les Pompes Funèbres Marie-Clarisse Mattei sera annexée à la présente.

Séance levée à 13h50

Fait à CALVI, le 20 avril 2023

Le Secrétaire de Séance,



Marie-Laurent GUERINI

Le Président,


